

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*LA SOCIÉTÉ DE LA
CONNAISSANCE
DANS LE CADRE DE
LA STRATÉGIE DE
LISBONNE*

2005
Avis présenté par
M. Hubert Bouchet

MANDATURE 2004-2009

Séance des 25 et 26 octobre 2005

**LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
DANS LE CADRE DE
LA STRATÉGIE DE LISBONNE**

**Avis du Conseil économique et social
présenté par M. Hubert Bouchet, rapporteur
au nom de la section des activités productives, de la recherche
et de la technologie**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 21 juin 2005 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 26 octobre 2005..... | 1 |
| Première partie - Texte adopté le 26 octobre 2005..... | 3 |
| INTRODUCTION..... | 7 |
| I - DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE..... | 8 |
| II - DU PROCESSUS DE LISBONNE | 10 |
| III - POUR UN NOUVEAU SOUFFLE À CETTE STRATÉGIE : VERS L'ESPACE EUROPÉEN DE LA CONNAISSANCE..... | 12 |
| A - LES FONDAMENTAUX : CRÉER LES CONDITIONS D'UN TERREAU FAVORABLE..... | 13 |
| B - LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE | 16 |
| C - LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, CONDITION DE LA RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE | 18 |
| 1. La nécessité d'une stratégie européenne de production de biens et services doit être affirmée | 18 |
| 2. Développer une véritable stratégie pour les PE/TPE..... | 19 |
| 3. Promouvoir les organisations apprenantes | 20 |
| 4. L'éco-industrie et les technologies environnementales | 21 |
| D - LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE EN PRATIQUE | 21 |
| 1. Des bases du futur pour la société de la connaissance..... | 21 |
| 2. De « l'art d'exécution » pour l'économie de la connaissance | 23 |
| CONCLUSION..... | 25 |
| Deuxième partie - Déclarations des groupes..... | 27 |
| ANNEXE A L'AVIS..... | 51 |
| SCRUTIN..... | 51 |
| DOCUMENT ANNEXE | 53 |

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 26 octobre 2005**

Première partie
Texte adopté le 26 octobre 2005

Le 21 juin 2005, le Bureau du Conseil économique et social a confié, d'une part, à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie la préparation d'un projet d'avis sur « *la société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* » (rapporteur : M. Hubert Bouchet)¹ et d'autre part, à la section des questions économiques générales et de la conjoncture la préparation d'un projet d'avis sur « *les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* » (rapporteur : M. Henri Feltz). La délégation à l'Union Européenne a enfin été invitée à préparer une communication sur « *le pacte européen pour la jeunesse* » (rapporteur : Mme Elisabeth Morin).

Une synthèse de ces deux avis et de cette communication complémentaire élaborée par M. Alain Deleu, Vice-président du Conseil économique et social, constituera la contribution de notre Assemblée et sera intégrée au rapport sur la stratégie de Lisbonne que le Comité économique et social européen doit présenter avant le Conseil européen de mars 2006.

Pour leur information, les deux sections ont successivement entendu, au cours de séances communes avec la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social :

- Mme Maria Joao Rodrigues, ancienne Conseillère spéciale de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne chargée du suivi de la stratégie de Lisbonne ;
- M. Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

Toutes les personnalités qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de cet avis voudront bien trouver ici l'expression de la reconnaissance du rapporteur ainsi que celle de la section.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public, à l'unanimité des votants (voir le résultat du scrutin en annexe).

INTRODUCTION

En 2000, par la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen, inquiet du retard pris sur ses principaux concurrents a adopté un plan d'action visant à faire de l'Union à l'horizon 2010 « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable de soutenir une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une meilleure cohésion sociale* ».

Le Conseil a ainsi affiché un objectif ambitieux assorti d'un calendrier impératif.

A mi parcours, tous les indicateurs traduisent un retard certain avec des différences entre les pays, comme l'a constaté la communication de la Délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social.

Pour une part, cette situation s'explique par l'insuffisante mobilisation des Etats qui n'ont pas inscrit leur action dans la stratégie de Lisbonne. Chaque Etat a d'abord poursuivi ses politiques antérieures. Certains ont accentué un effort de longterm engagé quand d'autres ont pu prendre des dispositions contre-productives par rapport à la stratégie pourtant arrêtée en commun.

Regrettons, aussi, le manque d'informations du citoyen, qui n'a véritablement pas eu connaissance de cette stratégie, de ses enjeux et de ses effets concrets et qui concerneront la vie de chacun.

A ce stade, sauf à abandonner la stratégie elle-même, il s'avère du plus utile de réaliser un état des lieux des tenants et aboutissants de la société de la connaissance justement placée au cœur de l'avenir.

La notion même de société de la connaissance et sa relation à l'économie de la connaissance méritent d'être interrogées à nouveau avant de décliner les voies et les moyens appropriés à la meilleure installation de l'Union européenne et de ses pays dans la nouvelle donne.

La consultation du Conseil économique et social s'inscrit dans le travail du CESE invité en vue du sommet du printemps 2006, à rendre un avis sur « *Le cheminement vers la société européenne de la connaissance – la contribution de la société civile organisée à la stratégie de Lisbonne* ». Pour leur part, les propositions de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie s'inscrivent dans une démarche qu'elle a initiée depuis vingt années lorsqu'elle s'est interrogée à l'instigation de Paul Delouvrier sur le rôle grandissant de l'investissement immatériel dans l'économie et plus largement la société. Cette réflexion se poursuit toujours, notamment au travers de travaux récents ayant porté sur la recherche (rapports et avis respectivement de MM. A. Pompidou et F. Ailleret) ou sur « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* » (rapporteur M. H. Bouchet).

I - DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Toute société humaine repose sur des savoirs et une culture propre. Pour certaines la transmission du savoir ancestral et « intangible » constitue une finalité. Pour d'autres, ce savoir est en perpétuel mouvement d'accumulation.

La révolution industrielle, scientifique et technique qui s'est produite et diffusée dans un certain nombre de pays, depuis deux siècles, a valorisé un certain type de connaissance que l'on a qualifiée de « technicienne » laquelle est à l'origine de l'écart constaté entre « ceux » (nations, individus) qui participent de cette connaissance et ceux qui n'en font pas partie.

Pour ceux qui participent, le dernier demi siècle a enregistré l'accélération de la métamorphose de l'acte productif sous l'effet du changement technique causé, entretenu et sans cesse amplifié par le déploiement du savoir.

Dans la technique, la connaissance traduit ses effets dans les transformations incessantes des procédés dont résultent produits et services. On observe un mouvement irrésistible de la technique, qui par émulation ou concurrence, ne cesse de se transformer. Elle le fait sous le feu croisé de tous ceux qui n'ont de cesse de « bricoler » les machines pour en tirer plus ou autre chose que l'existant, en vue de construire des avantages compétitifs matérialisés par des biens et services dont la spécificité offre une monnaie d'échange supplémentaire à qui les crée.

S'ils ne sont pas pareillement concernés, tous les domaines de la vie sont touchés par la connaissance rationnelle, incorporée, de façon sans cesse plus intensive. Il en résulte des modalités nouvelles de reconnaissance des hommes dans le travail en fonction de leurs capacités à se mouvoir dans l'exploration et l'exploitation des connaissances.

Outre son effet sur l'individu, la polarisation sur la « matière grise » transforme le lien de l'activité et des territoires dont elle conditionne l'attractivité. A l'historique localisation de l'activité là où se trouvaient ressources du sol et du sous sol, bases des avantages comparatifs, succède progressivement une dynamique de localisation dans laquelle la disposition de centres de ressources intellectuelles, bases d'avantage compétitifs, joue en facteur principal d'attractivité.

Les ensembles économiques et les territoires se trouvent, désormais, appréciés au regard de leurs capacités respectives à l'usage optimal de la matière grise qui les fertilise.

De la même façon que les ressources auxquelles ouvre la connaissance sont en croissance exponentielle, les moyens de son exploration semblent inépuisables puisqu'il s'agit de capacités intellectuelles qui se révèlent à la faveur de l'invitation qui leur est faite dans une dynamique d'émulation particulièrement créatrice.

La perspective de la « société de la connaissance » postule que si tous n'ont pas les mêmes chances d'accès, personne n'est totalement démunie de capacités lui permettant de s'y faire une place. Elle postule aussi, que dès l'origine la soif de connaître s'auto entretient, voire s'amplifie, grâce aux horizons qu'elle ouvre et aux résultats tangibles qui peuvent en résulter, notamment dans l'ordre économique et professionnel.

Dans cet ordre, c'est « d'économie de la connaissance » qu'il s'agit. Cette dernière se matérialise sous forme de produits et de services qui constituent de nouvelles richesses pour la société et d'abord pour qui les crée. Offrir à une demande solvable du fait de l'effort réalisé et du génie créatif ce dont quiconque ne dispose et le lui rendre indispensable permet d'acquérir un avantage compétitif favorable dans la répartition de l'activité productive.

Doit être rappelée ici la notion de durée dès lors que la mise à disposition des biens et des services nouveaux procède de la récolte qui ne s'envisage pas sans semences et durée de végétation. Donner du temps à la création est la règle tout en sachant que le résultat ne se décrète pas. En deçà de cette perspective de long terme, l'attention au moyen et court terme s'impose car la compétitivité, elle, n'attend pas. Il s'agit de l'aboutissement de tout un processus avec l'attention de tous les instants à tout ce qui constitue un ensemble complexe autour de la matière grise fertilisée. Cet ensemble complexe se nourrit de multiples composantes d'infrastructures et de superstructures productives dont chacune est indispensable. La composante la plus faible conditionne la force de l'ensemble.

Ainsi, long, moyen et court terme sont-ils indissolublement liés dans une relation dialectique entre société et économie de la connaissance. Cette dernière s'enracine dans le terreau que fournit la société de la connaissance avec une temporalité que peut aussi illustrer la métaphore de la nature avec sa chronologie où semences, cycle végétatif et récolte se succèdent en continu.

Décliner concrètement la métaphore emporte des conséquences pour l'individu et les collectivités.

Pour l'individu, il s'agit de faire que soient réunies les conditions de l'accès de tous à la connaissance pour une meilleure expression des talents, par l'éveil et l'entretien de la soif d'apprendre en vue d'approcher l'objectif de la « tête bien faite » pour chacun, à l'aune de ce qu'évoquait Montaigne. Plus que tout autre peut-être, le terme « d'apprenance » est-il le plus approprié pour définir la posture la plus adéquate dans la société de la connaissance laquelle, la vie durant, offrira de l'inattendu.

L'économie de la connaissance articule les savoirs individuels en réseaux, dans le but de voir la production collective excéder la somme des parties. Recherche fondamentale et appliquée convergent, traduites en innovation de procédés et de produits destinés à des usages, eux-mêmes en perpétuels remaniements, pour satisfaire des besoins de toute nature.

Désormais, pour la collectivité les ressources stratégiques sont de plus en plus celles de la connaissance. Culture, sciences et éducation sont tout naturellement au cœur de cette problématique. La mobilisation collective sur ces enjeux est indispensable, tant sur un plan national qu'européen.

Ce fait milite pour que soit donnée au niveau européen la priorité au plein épanouissement de la société et de l'économie de la connaissance. Cette impulsion procéderait de l'esprit des créateurs du Marché commun qui firent acte politique en mettant en commun le charbon et l'acier européen parce qu'ils étaient des ressources stratégiques.

II - DU PROCESSUS DE LISBONNE

Si à l'origine, le sommet de Lisbonne avait l'ambition de donner une inflexion nouvelle aux politiques de l'Union européenne en matière d'innovation et d'appui au secteur privé par le lancement notamment d'initiatives pratiques pour renforcer les capacités dans le domaine de la recherche, encourager l'esprit d'entreprise et faciliter le progrès des NTIC et si certains progrès ont d'ores et déjà été accomplis, une majorité d'observateurs s'inquiètent de la lenteur du processus de réforme qui rend de plus en plus improbable la réalisation des objectifs fixés.

Cette situation a justifié qu'à mi-parcours, la Commission et le Conseil européen aient procédé à une évaluation des progrès accomplis. Après avoir réaffirmé la validité du processus et des objectifs en précisant que le rythme des réformes devrait être nettement accéléré, ils ont demandé à un groupe d'experts de haut niveau présidé par l'ancien Premier ministre néerlandais M. Wim Kok, de proposer des solutions devant permettre de relancer le processus.

Ce groupe a dressé un bilan nuancé où les résultats restent en deçà des attentes. Après avoir souligné certains points positifs comme par exemple le fait que le processus de Lisbonne soit une stratégie globale de progrès économique, social et environnemental axée sur le long terme traduisant une volonté de coordonner les efforts nationaux hors des domaines d'intervention de l'Union européenne, un certain nombre de critiques ont été formulées. Il a été notamment constaté que la stratégie de Lisbonne comportait « *un champ d'action trop vaste pour être perçu comme un ensemble intégré. Lisbonne traite de tout et donc de rien* ».

Le groupe « Kok » a ensuite dressé une liste de cinq domaines sur lesquels les Etats devraient concentrer leurs efforts pour tenter d'atteindre les objectifs fixés - promouvoir une société durable de la connaissance ; accroître le marché intérieur ; améliorer l'environnement des entreprises ; renforcer le marché du travail ; préserver l'environnement en diffusant l'éco-innovation et en améliorant durablement la productivité grâce à l'éco-efficacité - et trois axes d'actions prioritaires :

- l'investissement dans les réseaux de la connaissance : lancement de projets prioritaires approuvés dans le cadre de l'Initiative de croissance européenne ;
- le renforcement de la compétitivité de l'industrie et des services : en particulier dans les domaines de la politique industrielle, du marché des services et des technologies environnementales ;
- la participation croissante des personnes âgées au marché du travail : promotion d'un « vieillissement actif » et allongement de la durée active.

Le rapport « Kok » a suscité des réactions mitigées : le bilan sur l'état d'avancement a été plutôt bien accueilli alors que la question de l'ordre des priorités entre les domaines économique, social et environnemental demeure toujours aussi sensible.

Par exemple, Eurochambres, association des chambres européennes de commerce et d'industrie, a salué le rapport mais a critiqué son absence de clarté au sujet du lien étroit entre progrès économique, social et environnemental : « *A l'heure actuelle la stratégie penche trop du côté social et environnemental, il faut procéder à un rééquilibrage et faire de l'économie la priorité absolue au cours des prochaines années* ».

De son côté la Confédération européenne des syndicats (CES), relève à l'inverse plusieurs omissions dans le rapport « Kok », critiquant notamment sa tendance à ne traiter que deux aspects de la stratégie, en l'occurrence l'emploi et la croissance : « *Les objectifs de Lisbonne sont de renforcer la cohésion sociale et le développement social durable, ... Lisbonne n'a certainement pas pour but d'effrayer les travailleurs et les citoyens européens par un agenda étroit, décidé sans eux et axé sur une réglementation pure ainsi que sur une baisse de leur niveaux de vie et de leurs standards sociaux* ».

Au cours du premier semestre 2005, le Conseil européen a, sur la base de propositions de la Commission, validé 24 lignes directrices (cf. document annexe) recentrant la stratégie de Lisbonne sur des priorités rigoureusement définies.

Leur mise en œuvre relève d'un plan d'action à l'échelle européenne conjoint à un ensemble de plans d'action nationaux que les différents Etats membres devront présenter à l'automne 2005 – la Commission les évaluera et rendra sur le sujet un rapport d'étape en 2006.

Les instances européennes insistent aussi sur l'importance d'un large soutien autour des programmes de réformes : les Etats membres, les partenaires sociaux et les citoyens devront se les approprier. Lisbonne devra donc faire partie du débat public national et dès lors il est important que la question soit prise en charge au plus haut niveau décisionnel des Etats membres.

III - POUR UN NOUVEAU SOUFFLE À CETTE STRATÉGIE : VERS L'ESPACE EUROPÉEN DE LA CONNAISSANCE

L'idée de concevoir une stratégie de croissance au service du plein emploi participe de la progression de la construction de l'Union européenne.

Le Conseil économique et social ne peut qu'approuver cette idée.

Cependant, la limite temporelle, évoquée dans la stratégie de Lisbonne, n'a de sens qu'inscrite comme étape dans un continuum. Si la prise de conscience du retard de notre partie de continent, sur les Etats-Unis et le Japon, dans la modernisation de notre appareil de production et au-delà, dans le développement de la société de la connaissance, justifie d'une action volontariste, celle-ci doit être menée sur le long terme dans les conditions contemporaines de la mondialisation.

Une redistribution des aires de l'activité productive s'opère alentour de la connaissance. Comme les Etats-Unis et le Japon, voire la Russie, les nouvelles puissances économiques fondent de plus en plus leur développement sur la connaissance et les savoirs. Il en va ainsi notamment de la Chine, de la République indienne, du Brésil...

Dès lors, la stratégie de Lisbonne ne vaudra que si elle prend en compte un horizon spatial dépassant les seules limites des pays de l'Union européenne et qu'elle s'assigne un horizon temporel toujours repoussé mais constitué en plan glissant d'étapes précisées avec la considération la plus détaillée possible de ce qui relève du court, moyen et long terme.

Lisbonne, enfin, a eu comme ambition de donner une impulsion nouvelle aux politiques de l'Union européenne, permettant de renforcer les capacités de notre continent considéré comme un ensemble cohérent vis à vis de ses principaux concurrents.

Cette ambition intégrative n'a pas rencontré auprès des Etats membres l'écho qu'elle aurait mérité comme traduction d'une volonté commune de progrès économique et social.

Bien peu de citoyens de l'Union ont une connaissance, même partielle, du contenu de cette stratégie laquelle, pourtant, aura des conséquences importantes pour eux. Le défaut d'information est patent. Il explique certainement le défaut de connaissance. Explique-t-il le défaut « d'adhésion » ?

Le Conseil économique et social considère que la stratégie de Lisbonne doit, pour remplir son objectif, être actualisée notamment afin de tenir compte de la « donne » internationale et de l'élargissement de l'Union européenne.

Notre assemblée estime que des moyens appropriés sont à mettre en œuvre pour en faire l'affaire de tous et de chacun. Les gouvernements devraient alors faire œuvre de pédagogie et permettre à chacun d'accéder à la société de la connaissance, base sans alternative du développement de l'activité productive et de la consolidation de la cohésion européenne par l'objectif du plein et meilleur emploi.

Pour sa part le Conseil économique et social considère que le développement de la société de la connaissance repose entre autres sur :

- la mobilisation pour en permettre l'accès à chacun ;
- la formation de tous et à tous âges pour assurer la base sur laquelle se construiront des trajectoires imprévisibles ;
- la qualification permanente de chacun susceptible de bénéficier de conseils continus d'orientation personnelle et professionnelle ;
- un effort accru de recherche tant fondamentale qu'appliquée et d'innovation dans le cadre européen et national et le renforcement des synergies entre les différents niveaux ;
- le développement d'un environnement économique et d'un cadre institutionnel, propices à son renforcement dans l'ensemble des secteurs de l'activité, afin de favoriser un volume, un niveau et une qualité d'emplois les plus élevés.

Partant de ce « souhaitable », à l'intérieur duquel « le possible » pourrait émerger, la référence aux pères fondateurs de l'aventure communautaire pourrait à nouveau servir d'exemple quant à l'ambition et la volonté dont ils ont su faire preuve au sortir du second conflit mondial.

A - LES FONDAMENTAUX : CRÉER LES CONDITIONS D'UN TERREAU FAVORABLE

La société de la connaissance représente un état d'esprit qui doit diffuser dans l'ensemble de la société, d'où l'importance de se donner les moyens d'encourager dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la curiosité intellectuelle et le développement de l'esprit scientifique. Le fondement de cette société est l'acquisition des savoirs tout au long de la vie, chacun étant installé dans une perpétuelle situation « d'apprenance ». Tous les outils, méthodes, etc... sont à mettre en œuvre.

Aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité. Le rôle de l'école est certes d'acquérir un socle de connaissance de base durable mais plus que jamais de susciter l'appétit de savoir en développant les activités d'éveil et approfondissant les disciplines fondamentales dans la perspective d'une société de la connaissance mondialisée inscrite dans la durée. Elle doit de plus contribuer à la résorption des inégalités.

La situation des élèves quittant, aujourd'hui, notre système scolaire sans avoir acquis les connaissances de bases suffisantes doit être particulièrement prise en compte.

Les médias et Internet doivent être mis au service d'un environnement qui valorise la connaissance afin de susciter un bain culturel qui prédispose à la société de la connaissance.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, les ministres de l'éducation ont adopté en 2001, des objectifs communs pour transformer l'éducation et la formation dans toute l'Europe en poursuivant trois buts majeurs à atteindre d'ici 2010 :

- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;
- l'assurance que ceux-ci soient accessibles à tous ;
- l'ouverture de l'éducation et de la formation au monde extérieur.

Pour ce faire chaque Etat membre appliquera la méthode de coordination ouverte (dite MOC) permettant de bénéficier du partage d'expériences et des bonnes pratiques de ses partenaires européens. La MOC possède sur la directive l'avantage de ne pas apparaître pareillement unidirectionnelle.

Le Conseil économique et social souscrit à cette démarche à condition qu'elle soit transparente et stimule l'émulation impliquant de facto que les indicateurs permettant d'apprécier les bons résultats de chaque pays soient pertinents et partagés par l'ensemble des citoyens.

Notre assemblée s'associe également aux propositions formulées par la Commission européenne lorsqu'il s'agit d'encourager, dans le respect des vocations respectives, les échanges entre établissements d'enseignement et de formation de tous statuts et niveaux et les acteurs de l'activité productive, pour soutenir une formation initiale et continue de qualité et des pratiques efficaces et développer des réseaux d'innovation aux niveaux local et régional.

Par exemple la mise en place des Universités européennes d'été a permis d'inventer des partenariats originaux entre les Universités, le monde économique et les collectivités territoriales. Ce type d'initiative est à encourager car vivre et construire ensemble est une façon efficace de construire l'Europe de la culture et de la connaissance.

De même, le développement d'un réseau européen et international d'Universités, de grandes écoles et d'entreprises, devient une nécessité dans un contexte de mondialisation accrue des échanges et des activités productives. Les programmes communautaires de type SOCRATES ERASMUS ou ATHENS (*Advanced Technology Higher Education Network – SOCRATES*) - activités d'échanges entre élèves ingénieurs de 11 grandes écoles et 6 Universités européennes - connaissent un succès croissant confirmant la nécessité de développer les conventions d'échange entre les grandes Universités européennes et étrangères, de faciliter la mobilité des étudiants et l'accès aux portails d'information sur les possibilités en matière d'éducation et de formation aux niveaux européen et international.

Le Conseil économique et social, dans un avis intitulé « l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur » a déjà formulé des recommandations permettant de mieux orienter les jeunes et surtout de professionnaliser les formations par la création de « passerelles entre le système éducatif et le monde professionnel ». En effet, le contenu des disciplines enseignées à l'Université est souvent défini sans confrontation avec le milieu professionnel.

De plus, la césure entre la formation initiale et la vie professionnelle est encore actuellement trop marquée. C'est pourquoi les dispositifs tels que le Congé individuel de formation (CIF), le Droit individuel à la formation (DIF), la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le bilan de compétences constituent d'excellents leviers pour « *assurer le lien entre formation initiale et formation tout au long de la vie* ». L'enjeu pour l'ensemble des acteurs du monde éducatif, économique et social est de proposer une offre de formation mieux structurée et articulée entre formation initiale et formation continue de haute qualité permettant l'épanouissement des apprenants, de les doter de meilleures compétences et de leur assurer des opportunités d'emplois plus diverses et motivantes.

Pour y parvenir, notre assemblée réaffirme l'importance de développer des stratégies « d'apprenance » tout au long de la vie, cohérentes et bénéficiant d'un soutien financier approprié, couvrant les activités de développements formelles et non formelles, afin d'assurer le développement professionnel de tous. Le contenu des programmes de développement professionnel initial et continu devrait également refléter l'importance que revêtent les approches pluridisciplinaires et coopératives.

Sans être les seuls, les enseignants jouent un rôle crucial dans l'apprentissage des jeunes et des apprenants adultes. Ils sont des acteurs clés pour le développement de nouveaux systèmes éducatifs et la mise en œuvre des réformes nécessaires pour que l'Union européenne parvienne à réaliser les objectifs fixés par l'agenda de Lisbonne.

Notre assemblée, dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, propose que soient développés pour les enseignants des programmes de développement professionnel initial et continu qui devraient d'une part leur garantir une connaissance et une expérience de la coopération et de la citoyenneté européenne et d'autre part faciliter la mobilité dans cet espace. A ce titre, les langues représentent le pivot sur lequel s'articule le dialogue et la compréhension de l'autre.

Au-delà de l'enseignement et de la formation, la société de la connaissance doit devenir l'affaire de tous et de chacun. Elle exige la mobilisation de tous les acteurs. Elle doit sortir du cénacle des spécialistes et experts.

A cet égard, le Conseil économique et social souligne le rôle déterminant des parents, des familles et plus largement des éducateurs. Il importe qu'ils aient bien conscience de leur influence majeure sur l'attitude d'apprentissage des enfants dès leur plus jeune âge et puissent, dans ce domaine, recevoir par une politique familiale cohérente et efficace le soutien approprié pour pouvoir donner les meilleures chances à chacun.

Les médias ont, de toute évidence, un rôle à jouer pour non seulement diffuser les connaissances mais aussi élever le niveau d'exigence culturelle. Il est essentiel, par exemple, de valoriser les réussites dans le domaine de la société de la connaissance et de faire en sorte que les grands scientifiques ou inventeurs de génie soient aussi populaire que les sportifs ou les stars du petit écran. Cependant, la contribution des médias, qu'ils soient écrits, audiovisuels ou électroniques, doit être largement étendue à la diffusion directe d'informations objectives, à la formation de l'esprit critique, à l'alimentation des débats sur la société et l'économie de la connaissance, afin de susciter un intérêt et un appétit d'apprendre renouvelé auprès du public de tous âges.

B - LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE

L'investissement dans la recherche et l'innovation pour le développement est un impératif pour l'Union. La décision de porter en 2010 l'effort européen de recherche à 3 % de son PIB (contre 1,9 % en 2003) constitue un objectif qui doit être confirmé.

Pour le réaliser, le Conseil économique et social encourage :

- les mesures visant cet objectif : qu'il s'agisse de mesures fiscales, de structuration de l'appareil de R&D ou de mesures visant à l'amélioration de la relation « public/privé ». La recherche doit prendre rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Les moyens de la recherche sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles ;

- le développement de l'exécution et du financement de la recherche fondamentale au niveau national, articulé aux niveaux communautaire et international. Une part importante des PCRD devrait être réservée pour la recherche fondamentale et, au-delà, toute mesure visant à dépasser les cloisonnements nationaux doit être encouragée. De même, jouant un rôle clé dans l'espace européen de la recherche, l'initiative Eurêka doit être amplifiée en ce qu'elle permet une interaction entre recherche fondamentale et recherche appliquée et donc des innovations industrielles ;
- à renforcer les institutions ou organisations de toute nature ayant pour vocation la circulation de la connaissance dans le tissu économique, notamment en direction des plus petites structures mais aussi de celles-ci vers les plus grandes entreprises. La circulation doit englober les connaissances ayant une origine internationale : c'est-à-dire en provenance de zones extra communautaires. Un effort important de veille technologique et scientifique doit donc être réalisé (par exemple au travers des réseaux d'innovation) afin de mettre à disposition des entreprises le maximum d'information et de les sensibiliser et les préparer aux défis du futur afin de leur permettre d'être en capacité d'aborder les technologies et connaissances nouvelles. A cet égard une attention particulière serait à porter au concept d'intelligence économique. Enfin, toutes réflexions de caractère prospectif sur ce que pourront être les technologies clés de l'avenir doivent être encouragées et ce tant au niveau national que communautaire surtout au moment où les notions de société de la connaissance, d'économie du savoir, etc... sont enfin consacrées.

Le contexte économique et scientifique des décennies à venir commande d'opérer des choix stratégiques qui, eux-mêmes, influenceront sur la structuration de l'appareil de recherche comme sur celui de la production. Une réflexion prospective – au niveau national et surtout communautaire – doit conduire à sélectionner quelques domaines stratégiques.

Pour sa part notre assemblée propose - mais cela n'est pas une nouveauté - le très vaste ensemble des sciences du vivant dans lesquelles, en dépit de réussites intéressantes, l'Union européenne tend à prendre un retard préoccupant par rapport aux Etats-Unis.

De même, le secteur de « base » et transversal des nanotechnologies doit être considéré comme stratégique. Comme à l'évidence, les TIC pour lesquelles la Commission vient récemment de décider d'intensifier son effort d'investissement. A cet égard, les efforts effectués en matière de fiabilité et sécurité des systèmes constituent un enjeu d'importance.

Les quatre technologies convergentes que sont les NBIC (nano-bio-info-cogno technologies) ont un apport de plus en plus décisif dans notre quotidien et justifient qu'une attention particulière y soit portée par l'Union européenne et notre pays leur permettant ainsi de prendre place dans le dialogue international.

De même, le Conseil économique et social considère que le domaine de l'énergie doit constituer un axe stratégique vital pour l'avenir de notre continent, comme, du reste, pour l'ensemble du monde. Cet axe doit s'apprécier au regard du respect de l'environnement et non uniquement du point de vue de la production/consommation.

Enfin, la question de l'eau - en termes de quantité mais aussi de qualité - apparaît déterminante et devrait faire l'objet d'un traitement stratégique.

Ces quelques projets n'épuisent certainement pas le sujet. Il devra revenir au groupe d'experts qualifiés nouvellement mis en place de nourrir la réflexion au plus haut niveau décisionnel.

Conjointement à la relance de la stratégie de Lisbonne, la Commission a pour ambition de construire une société de l'information fondée sur un large usage des TIC dans les services publics, les entreprises et les ménages.

Le nouveau cadre stratégique proposé par la Commission pour réactiver le processus de Lisbonne : « i2010 - une société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi » est destiné à favoriser l'émergence de services à nouveaux contenus - convergence entre les services de communication électronique, ceux de la société de l'information et les services diffusés par les médias - au sein d'une économie numérique ouverte et compétitive.

Le Conseil économique et social recommande à ce titre que les décideurs politiques nationaux adhèrent aux objectifs énoncés par la Commission en y consacrant tous les moyens nécessaires.

C - LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, CONDITION DE LA RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

1. La nécessité d'une stratégie européenne de production de biens et services doit être affirmée

De par son poids dans le total de l'emploi, sa part dans la production du marché intérieur, par son rôle d'entraînement dans le processus de recherche et d'innovation, l'industrie constitue un secteur essentiel de l'économie de l'Union.

Elle justifie qu'une stratégie européenne soit mise en œuvre pour permettre l'accroissement de ses parts de marché et la conquête d'autres face à ses principaux concurrents, lesquels ont tous déployé une telle stratégie, notamment pour « pérenniser » des secteurs clés.

De nombreux rapports d'experts - tant au niveau national que communautaires - sont venus accréditer la thèse du bien fondé de mettre en œuvre une stratégie industrielle moderne.

Pour notre assemblée les domaines évoqués à propos de la recherche et considérés comme stratégiques, le sont tout autant dans la production. De même, les secteurs d'excellence de l'Union : on pense par exemple à l'aéronautique, l'espace, l'énergie nucléaire,..., doivent faire l'objet d'une politique active de développement.

Plus généralement, une réflexion devrait être conduite sur l'idée de mettre en place, au niveau communautaire, des « outils » comparables aux agences nationales américaines au-delà des agences européennes existantes, dont le rôle doit être encouragé.

On ne saurait omettre les services, au sens le plus large du terme. Ceux-ci représentent - dans notre monde actuel - un important pourvoyeur d'emplois dans l'Union européenne, comme au niveau national. Au surplus, en amont comme en aval les services de toute nature accompagnent l'industrie quand ils n'en conditionnent pas l'essor.

La stratégie dans ce secteur consistera, d'abord, à mieux en apprécier la valeur relative et à considérer que les services comme l'industrie sont susceptibles de subir la concurrence internationale, notamment de la part des nouvelles puissances économiques. Les conclusions adoptées par le Conseil économique et social, concernant le volet « services » des négociations de l'OMC, en mettant en avant les secteurs où l'Union (et la France) ont des avantages à faire valoir, restent toujours d'actualité et devraient servir de base à cette stratégie.

2. Développer une véritable stratégie pour les PE/TPE

Le tissu entrepreneurial européen, à l'instar du tissu national, est, essentiellement constitué de petites, voire de très petites entreprises, n'employant parfois pas de salariés.

Ces entreprises apportent une contribution active à la structuration territoriale de l'Union. Elles sont, à ce titre, comme à d'autres, indispensables au maintien de la cohésion communautaire.

Présentes dans l'ensemble des secteurs économiques elles représentent un formidable réservoir de connaissances, de savoirs, de savoirs faire qui, aujourd'hui, éprouve de grandes difficultés à s'exprimer pleinement, compte tenu notamment des pressions de plus en plus exigeantes des grands donneurs d'ordre.

De nombreuses actions sont menées depuis plusieurs années par l'Union en faveur des petites entreprises en vue de faciliter leur accès au crédit, aux informations, aux divers programmes généraux mis en œuvre.

Pour le Conseil économique et social il est désormais temps de mettre en place une véritable stratégie à destination de ces structures mais pas uniquement en faveur des « jeunes pousses ». A cet égard l'idée d'un équivalent communautaire du « *Small business innovation research* » (SBIR) devrait être envisagée. Rappelons que ce programme d'aide prévoit qu'un pourcentage (de 2,5 %) des budgets externes de R&D des principales agences américaines est attribué à de petites entreprises, selon une procédure spéciale.

Le nouveau programme cadre pour l'innovation et la compétitivité, proposé par la commission devrait remplir certaines de ces missions.

3. Promouvoir les organisations apprenantes

L'organisation apprenante participe pleinement de la « société du savoir ». Elle s'appuie sur le formidable développement des TIC sans lesquelles production et diffusion des connaissances n'existeraient pas pareillement. Cette révolution immatérielle a engendré de profonds changements dans le monde du travail et exige de s'en préoccuper tout au long de la vie.

Cet apprentissage peut être réalisé à différents niveaux collectifs. Le meilleur usage des TIC permet l'organisation en réseaux de participants qui collectivement aboutissent à une production qui représente plus que la somme des contributions individuelles. Par une approche globale et la construction d'une mémoire organisationnelle, certains centres de recherche, bureaux d'études, entreprises, écoles innovantes,..., sont aujourd'hui proches de la forme de l'organisation apprenante. Une place majeure est faite en leur sein à un ensemble de pratiques lié à :

- l'analyse et l'anticipation du changement au sein du système et de son environnement ;
- l'acquisition et le développement des capacités de questionner, de provoquer et de modifier les normes de fonctionnement ainsi que leurs postulats ;
- la mise en place et le renforcement d'une direction suffisamment souple pour transformer de façon constante l'organisation.

Le Conseil économique et social recommande de généraliser ces pratiques et constate que les pertes de compétitivité pour une entreprise pourraient souvent être évitées par une meilleure gestion prévisionnelle des savoirs, des savoirs-faire, de l'organisation et des compétences vitales.

Les connaissances incorporées dans les produits et services, les connaissances et les compétences humaines au sein de l'entreprise, les connaissances et le contenu des processus internes et transactionnels, constituent les principaux éléments de la valeur ajoutée de toute activité industrielle, artisanale et commerciale.

Leurs transmissions et leurs valorisations, justifient pour notre assemblée l'introduction pour toute activité productive d'une véritable stratégie de management des connaissances et la mise en place de systèmes intelligents capables d'adaptation et d'ajustements permanents. L'apprentissage continu des salariés par de nouvelles méthodes (*e-learning*,...) et le recours aux outils modernes de communication y joueront un rôle crucial.

4. L'éco-industrie et les technologies environnementales

Les ambitions de l'Union européenne en matière de croissance et de réformes économiques, doivent s'articuler avec une politique forte et innovante de développement durable basée sur le principe d'éco-efficacité.

Les éco-technologies ne se limitent pas à l'énergie, elles touchent aux transports, à l'agriculture, à l'aménagement « doux » du territoire, aux produits électroniques économes en énergie, à la chimie « verte »,... Toutes les technologies « alternatives » assurant un meilleur respect de l'eau, l'air, les sols,... sont donc concernées.

En outre, le respect du protocole de Kyoto et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en découlant constituent des objectifs qui supposent une forte mobilisation au niveau européen.

Notre assemblée soutient que chaque Etat membre devrait, dans le cadre des « plans d'action nationaux », prévoir des mesures concrètes assorties d'échéances clairement définies pour la mise en œuvre du « Plan d'action en faveur des éco-technologies » dressé par la Commission et favoriser par exemple la mise en place de marchés publics écologiques.

Afin de développer une politique ambitieuse dans ce secteur, le Conseil économique et social recommande de créer des fonds d'investissement écologiques permettant de mobiliser des fonds de type capital-risque à destination notamment des TPE et PME. L'Union européenne devrait intensifier la définition d'objectifs de performance pour des produits, services et procédés-clés.

D - LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE EN PRATIQUE

1. Des bases du futur pour la société de la connaissance

Il reste qu'en amont de la stratégie et pour son essor, tout le soin est à porter à l'expression optimale de chacun dans la société de la connaissance. Cela concerne tous les âges de la vie avec « l'apprenance » comme posture à favoriser dès les prémices de la construction intellectuelle de l'individu. Il s'agit de la pose de fondations dont la solidité conditionnera l'accueil aux opportunités qu'offrira l'existence.

Le meilleur accès à la société de la connaissance vise à mettre chacun sur la voie de l'exploration des facultés qui distinguent l'homme de tout autre dans l'univers. Pour ce faire, en premier lieu, l'école est invitée à passer de l'instruction pour tous à l'éducation pour chacun considéré dans toute sa singularité et à faire le passage entre la famille et le monde professionnel.

Il doit en résulter qu'apprendre prenne rang d'impératif catégorique, pour chacun.

De l'école et plus généralement du parcours initial allant jusqu'à l'incorporation à l'activité professionnelle, au cours de laquelle d'autres modalités « d'apprenance » prendront le relais, tout doit être mis en œuvre pour ménager ce qui convient le mieux à chacun, porteur d'un potentiel dont l'expression ne va pas de soi et qui a besoin de bases solides pour se développer.

Cela étant, le parcours de chacun pourra s'organiser au vu de ses objectifs propres et de l'offre qu'il trouvera au moment de rejoindre l'activité professionnelle. Le tout est à considérer dans une perspective dynamique et interactive pour qu'à tout moment et à tout âge se noue l'alliance du projet et l'aptitude de chacun.

Dans cette perspective, la situation de l'école primaire et de l'enseignement supérieur français en font deux maillons faibles qui fragilisent tous les autres maillons comme il en va dans toute chaîne.

Un écart significatif pointe négativement la France, par exemple dans l'enseignement supérieur. Seuls 37 % d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur alors que la moyenne est de 51 % dans les pays de l'OCDE. A titre de comparaison, 64 % d'une génération y accèdent aux Etats-Unis, 75 % en Suède, 77 % en Australie. A cela s'ajoute la désaffection pour les études scientifiques. Entre 1996 et 2002 les effectifs d'étudiants inscrits en science de la matière et de la vie sont passés de 423 000 à 386 000, tous types d'établissements confondus (données Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Education nationale citées dans le rapport de l'Observatoire des sciences et technologies 2004) soit une réduction de 37 000 étudiants en sept années (- 9 %).

Cette défaveur concernant les études scientifiques n'est pas sans retour si l'on en croit des expériences étrangères. Ainsi en Allemagne au vu d'une désaffection conséquente, sinon dangereuse dans le domaine fondamental et fondateur de la physique, une année nationale de la physique fut décrétée en 2000. Un bond de 20 % des inscriptions a été constaté dans les années qui ont suivi l'événement.

Au-delà, il faut accentuer le rôle des médias, alors restaurés dans l'une de leurs fonctions nobles qui est celle de sensibiliser, d'informer et partant d'instruire le grand public.

Un meilleur usage des TIC permettrait à la fois de donner accès au savoir et d'en produire davantage grâce notamment aux possibilités de traitement de l'information qu'elles offrent.

Au résultat, dans cette posture « d'apprenance », fait de curiosité et d'acquisition, l'individu est pareil à la plante qui disposerait à la fois d'un pivot et d'un rhizome. Du rhizome serait attendu la captation des signes susceptibles d'utilité et du pivot l'approfondissement et la spécialisation notamment dans l'économie de la connaissance et l'activité productive.

2. De « l'art d'exécution » pour l'économie de la connaissance

Sous des formulations diverses tout ce qui est consigné précédemment a déjà été écrit. Au détail près, les meilleurs esprits ont dit ce qu'il conviendrait de faire. Il reste à mettre en œuvre les principes, considérant qu'il est crucial de faire à ce stade comme si tout était « art d'exécution ».

Dès lors, ce sont les acteurs de cet art d'exécution qui sont à la manœuvre, au sein de l'entreprise, du service ou de tout lieu où se noue l'acte productif. Ce dernier traduit l'alliance de la technique et de l'être humain mue par la connaissance.

L'acte productif allie dimension individuelle et collective qu'il s'agit de mettre en mouvement à partir des fondamentaux de la société et de l'économie de la connaissance.

La dimension collective concerne l'entreprise qui doit, elle aussi, devenir une organisation « apprenante » et se doter d'une politique explicite de la connaissance. Les outils du pilotage de la politique de la connaissance sont largement à inventer.

On pourrait ainsi imaginer l'élaboration d'un diagnostic de la connaissance qui comporterait des éléments quantitatifs et qualitatifs. Au nombre des premiers existe déjà le montant des investissements de recherche, en innovation, en formation... Les seconds n'existent pas. On pourrait considérer que fassent partie de ces éléments qualitatifs des indicateurs de partage de données, d'accès à des bases de données internes ou externes et à des centres de ressources documentaires, de séminaires internes ou externes, de publications, de dynamique individuelle et collective. Soulignons, à cet égard, l'importance d'une ambiance favorable à l'esprit « d'apprenance » au sein de l'entreprise.

Au-delà de son caractère factuel de « statuts comparables » aux autres bilans, pareil diagnostic associant tous les acteurs ferait naître, pour l'entretenir et l'amplifier, une culture collective de la connaissance équilibrant signes du futur et traces du passé. Pour tous et pour chacun, pareilles pratiques génèreraient une culture de la connaissance établie à l'intérieur d'un pacte de confiance constamment entretenu par le dialogue éclairé. De la qualité du pacte de confiance dépendra la vigueur du résultat tant il est assuré que la coercition est d'autant plus contre productive qu'elle concerne la mobilisation des capacités intellectuelles et de la volonté de chacun, dans le respect de sa liberté.

Dans cette optique d'invitation à chacun à donner le meilleur par sa plus pleine considération, ne serait-il pas de « bon augure » de bannir le terme de ressources humaines pour lui substituer celui de richesses humaines ?

En prolongement, la culture de la connaissance révélera les capacités individuelles d'innovation à considérer à l'égale de toutes les autres dans le contrat de travail.

CONCLUSION

La société et l'économie de la connaissance sont plus que jamais au cœur du quotidien. Plus, ou en tous cas différemment d'hier, elles procèdent des forces de l'esprit créateur de l'être humain. Par la dynamique qui les meut, société et économie de la connaissance sont tournées vers le futur.

Sans négliger le passé, il importe d'apporter aux signaux à bas bruit que nous envoie le futur une attention particulière, car le risque serait grand de se laisser guider seulement par ce qui fut.

Biens et services traduisent la vitalité de l'économie de la connaissance qui conditionne le bien vivre. Au-delà elle ouvre les voies à un bien-être que tous les biens matériels et immatériels consommables ne sauraient suffire à assurer.

La stratégie de Lisbonne se présente comme la volonté commune de répondre au défi de la mutation de la société industrielle en prenant appui sur l'intelligence, la connaissance et l'innovation. Il est indispensable que ce défi soit relevé.

A l'issue du processus d'actualisation en cours, il est essentiel qu'elle soit communiquée très largement tant à l'échelon européen qu'à l'échelon national, de la façon la plus concrète et la plus accessible qui soit.

La société de la connaissance tourne le dos à la recherche exclusive de la compétitivité par les coûts, pour fonder l'avenir à partir des forces de la novation, de la création et de l'innovation. Sa mise en œuvre doit être ouverte à tous.

Pour ambitieux que cela soit, accepter l'augure de pareilles perspectives procède d'un pari à tenir pour construire l'avenir sur ce que l'être humain a en propre dans l'univers : l'esprit créateur.

Deuxième partie

Déclarations des groupes ²

² Certaines déclarations des groupes font référence aux deux avis examinés lors de la séance des 25 et 26 octobre 2005 qui se rapportent à la stratégie de Lisbonne à savoir celui présenté par Henri Feltz intitulé « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* » et celui présenté par Hubert Bouchet intitulé « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* ».

Groupe de l'agriculture

La stratégie de Lisbonne apporte un éclairage tout à fait intéressant au processus du développement économique en dépassant la seule notion du coût de production et en intégrant la donnée fondamentale du savoir.

En agriculture, par exemple, les machines font aujourd'hui appel à l'information satellitaire avec le développement du GPS.

Toutefois, la connaissance ne vaut que si elle est partagée par tous.

Un réel effort doit être entrepris en faveur d'une meilleure formation des individus. Bien sûr, chacun a des capacités différentes, mais chacun doit avoir la volonté et les moyens de s'investir dans un processus de dépassement de soi et d'engagement au plus loin dans la société de la connaissance. Songeons au système de formation agricole, dont la performance est reconnue par tous les professionnels du secteur, en raison d'une imbrication étroite de l'enseignement et de la pratique, du savoir et de la recherche.

Pour autant, l'avancée de la connaissance ne pourra véritablement diffuser ses effets bénéfiques que si la société en accepte les données, voire les risques.

Cela ne signifie pas la disparition des principes de sûreté ou de précaution, bien au contraire. Cela ne signifie pas non plus une confiance aveugle dans ce que l'on ne maîtrise pas encore. Mais, cela suppose de ne pas gêner l'avancée de la recherche qui est toujours un enjeu primordial. Les travaux réalisés depuis plusieurs années sur les biocarburants (et souvent contestés) nous sont aujourd'hui bien utiles quand le prix des carburants fossiles explose !

Prenons également garde à ne pas nous laisser manipuler par une désinformation qui serait contraire à nos intérêts. En effet, comment peut-on, à la fois, recourir aux sciences du vivant pour soigner des maladies humaines et en même temps décourager la biotechnologie sur les plantes, par des destructions sauvages et répétées des plate-formes de recherche ? La société doit dépasser ses peurs irraisonnées (regardons la grippe aviaire !).

Car, si nous ne parvenons pas à maintenir notre avance et à mobiliser les financements nécessaires, nous perdrons à terme notre puissance agricole et donc notre indépendance alimentaire. Nous serons victimes d'importations de pays qui ne respectent pas les mêmes règles de production que les nôtres ou qui ne se soumettent pas aux mêmes normes ni aux mêmes contrôles que ceux exigés par les consommateurs européens eux-mêmes.

Groupe de l'artisanat

Participant de longue date à la transmission des savoir-faire et à l'épanouissement des individus dans l'apprentissage des métiers, le secteur de l'artisanat apprécie la mise en valeur de « *l'intelligence de la main* », au travers de la notion plus large de « *l'apprenance* » et la place particulière réservée dans cet avis aux petites entreprises.

Concernant les fondamentaux, au-delà de la satisfaction du rappel de la nécessaire création de passerelles entre le système éducatif et le monde professionnel, le groupe de l'artisanat a tenu à préciser que la mobilité exige un meilleur accès des apprentis aux programmes communautaires mais surtout une prise en charge des prestations d'accompagnement de l'ensemble des organismes d'accueil : les entreprises, les centres de formation et les organismes relais ainsi qu'une préparation spécifique préalable à l'échange...

Sur les efforts de recherche, ce n'est pas tant le passage de 1,9 à 3 % qui importe qu'une meilleure affectation des moyens aux objectifs. Sur ce point, le « *notamment en direction des petites structures* » pour la circulation de la connaissance dans le tissu économique mérite d'être souligné. Toutefois, cette circulation ne sera effective que si demain sont levées les barrières entre le monde universitaire et la petite entreprise, facilité l'accès aux technologies et adapté le concept d'intelligence économique à toutes les entreprises quelle que soit leur taille et leur domaine d'activités.

S'agissant de la mise en œuvre d'une politique économique européenne, le défi pour la France et l'Europe est multiple. Il concerne effectivement le choix de secteurs d'excellence tant dans la production de biens que de services mais également la préservation des milliers de petites entreprises dont l'avis reconnaît à juste titre qu'elles structurent les territoires de l'Union.

Le fait qu'aujourd'hui, « *le programme cadre compétitivité et innovation* » soit réservé aux entreprises de production et à celles supposées avoir un fort potentiel de développement a conduit le groupe de l'artisanat à reprendre les amendements déposés au niveau de la Commission et du Conseil. Le premier est d'étendre les politiques d'innovation à toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur activité, le second est d'élargir le « concept d'innovation » aux process de construction et de fabrication, mais aussi au management, à la commercialisation et la communication, sans oublier bien sûr les dimensions environnementale et normative.

Face à la complexité des procédures, l'exigence de garanties et les lourdeurs administratives le groupe de l'artisanat a également souhaité rebondir pour éviter l'exclusion des « *petits projets* ». Il a proposé d'accorder des aides directes aux réseaux nationaux et régionaux des petites et micro entreprises pour pouvoir les accompagner dans la mise en œuvre des activités relevant de ces programmes.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Groupe des associations

Notre groupe considère, qu'après l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, il est nécessaire maintenant d'accélérer sa mise en œuvre.

Avec le rapporteur nous pensons que dans une société de plus en plus complexe et savante, la seule manière de maîtriser les progrès techniques et

scientifiques est d'élever le niveau de connaissance de tous. « *Dès lors, il s'agit de donner à chacun la possibilité d'épouser une attitude « d'apprenance ».*

Notre groupe approuve d'autant plus cette démarche que de nombreuses associations sont déjà impliquées dans ce processus, à commencer par celles qui sont labellisées « *complémentaires de l'enseignement public* ». Les associations culturelles ou sportives, entre autres, contribuent également à développer la soif d'apprendre ; elles pourraient le faire bien davantage encore si l'école s'apercevait que les disciplines d'éveil constituent un excellent media d'éducation pour les disciplines scientifiques et littéraires. Au rôle de la famille et de l'école s'ajoute l'aide précieuse de l'éducation populaire.

Pour mieux participer à l'évolution des progrès scientifiques et technologiques, il convient d'abord de mieux maîtriser ces changements (notamment à travers les techniques d'information et de communication), il est nécessaire ensuite de développer une politique de recherche et d'innovation performante. Le développement de l'activité productive en sera grandement facilité. Il s'agit de miser sur l'innovation et sur la connaissance comme facteurs de richesse et de compétitivité plus avancée et plus sophistiquée. Cependant, bâtir une économie et une société basée sur la connaissance, sur la formation tout au long de la vie, requièrent des politiques de recherche, d'innovation et d'éducation beaucoup plus ambitieuses.

L'avis souligne l'importance de l'implication de la société civile dans la stratégie de Lisbonne. Si, pour l'heure, les résultats de cette stratégie ne sont pas aux rendez-vous, nous pensons que c'est essentiellement dû à la faible implication de l'opinion publique européenne.

La conduite de la stratégie de Lisbonne apparaît encore comme affaire de spécialistes n'impliquant pas suffisamment les élus et négligeant la participation des acteurs économiques, sociaux et associatifs.

La mise en œuvre de la relance de la stratégie de Lisbonne, comme l'engagement de toute démarche ambitieuse d'ailleurs, nécessite, pour avoir les plus grandes chances de succès, d'informer bien en amont tous les acteurs concernés et de consulter le plus authentiquement possible tous ceux qui, directement ou indirectement, peuvent donner un avis pertinent.

Plus les citoyens - au travers des associations notamment - au sein de la société civile organisée auront le sentiment d'avoir pu nourrir, enrichir la réflexion des autorités publiques, plus les décisions et les propositions des Etats, comme celles de l'Union européenne seront entendues, comprises et intégrées. Cette posture est encore plus nécessaire dans des périodes de désaffection civique comme celle que nous vivons. Plus que jamais une démarche participative s'impose.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

L'avis émis par la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, sur la société de la connaissance pour répondre à la sollicitation du Comité économique et social européen, reprend globalement certaines orientations qui nous paraissent essentielles aujourd'hui pour donner un nouvel élan à la stratégie de Lisbonne.

Au-delà de ces généralités, du nécessaire investissement accru dans la recherche et l'innovation que nous partageons totalement, la CFDT souhaite insister sur trois axes qui sont pour nous les fondements d'une économie de la connaissance appelée à soutenir le plein emploi durable et une plus grande solidarité, dans le respect de l'environnement.

Le premier axe concerne la formation. La société de la connaissance n'est pas une nouveauté ; chaque période de l'histoire a apporté sa contribution à la connaissance dans les domaines des lettres, des arts ou de la science. Par contre, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont introduit une possibilité de circulation et de diffusion de la connaissance qui devient progressivement le vecteur principal de cet accès à la connaissance. Ceux qui n'y ont pas accès sont aujourd'hui rapidement exclus. Il est donc fondamental d'apprendre à apprendre et ce dès la petite enfance, ce qui signifie concrètement que l'école en devienne le réel vecteur et assure à tous les enfants une égalité de chances d'y accéder.

C'est également la nécessité de la formation tout au long de la vie, y compris pour que les seniors en entreprise, les générations plus âgées de la société ne soient pas les laissés pour compte de cette société de la connaissance.

La CFDT souhaite promouvoir un deuxième axe : donner une dimension collective à l'économie de la connaissance et au développement de la société de la connaissance en entreprise. L'usage des technologies de la communication, déjà très développé dans le monde du travail particulièrement dans la gestion des coûts financiers, doit aussi être mis au service du développement des compétences des salariés et des équipes de travail. Certaines entreprises ont su encourager des formes d'organisations « apprenantes » qui permettent aux salariés de maintenir et de développer leurs savoirs et leurs compétences. C'est pour eux le gage d'un parcours professionnel sécurisé et, pour tous, la possibilité d'améliorer l'emploi de façon qualitative et quantitative et de tendre ainsi vers un modèle social européen du plein emploi.

Le troisième axe soutenu par la CFDT concerne la dimension européenne de cette stratégie. L'emploi nécessite aujourd'hui un engagement européen à renforcer. Une économie de la connaissance compétitive exige, à tous les niveaux, des politiques articulées au niveau européen. C'est le cas pour la formation universitaire et l'avis insiste sur ce point, ce doit aussi être le cas pour les stratégies en matière de recherche et d'innovation. Le rôle pédagogique des médias est dans ce domaine fondamental. La France souffre particulièrement

d'un message brouillé par des déclarations ou des prises de position contradictoires en ce domaine.

La CFDT souhaite que ces axes importants puissent être repris dans la synthèse qui sera adressée au Comité économique et social européen.

La CFDT regrette que l'avis sur la société de la connaissance en reste à des généralités mais elle en partage globalement l'orientation. Elle apprécie le contenu de l'avis sur les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne. Le groupe de la CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

Alors que le taux de chômage demeure très élevé en France mais également dans une majorité des pays de l'Union, la lutte pour l'emploi doit être au centre des préoccupations. Pour le groupe de la CFE-CGC, cela nécessite non seulement que l'on mène des politiques volontaristes et cohérentes en faveur de la croissance, mais également que l'on fonde l'avenir sur la société et l'économie de la connaissance en développant la recherche, l'innovation et la création qui en sont les principaux piliers.

La France doit se doter d'une politique industrielle ambitieuse. Les marchés se situent majoritairement en Europe et il faut par conséquent donner une dimension européenne à la politique industrielle en coordonnant les politiques européennes au niveau des Etats. La recherche et la politique d'appui à l'innovation qui doit l'accompagner sont autant d'outils nécessaires pour préparer la France à la mondialisation qui condamne les produits à faible valeur ajoutée à être élaborés ailleurs. Cela suppose notamment de redéployer les crédits en matière de recherche et de développement, et de revaloriser la profession de chercheur. Pour la CFE-CGC la création des pôles de compétitivité qu'elle approuve au demeurant, doit intégrer le tissu économique des PME afin que tout le territoire soit irrigué. Elle estime que pour faciliter l'innovation, l'Union européenne devrait encourager les Etats à décentraliser les aides aux PME au niveau régional ou local, là où les administrations sont plus compétentes pour détecter les projets innovants des PME. Les Etats devraient également réserver une partie des commandes publiques aux PME à l'image de ce qui existe aux Etats-Unis. La France devrait en outre faciliter l'assistance aux pôles de compétitivité afin d'améliorer l'utilisation des fonds structurels.

Cependant, le développement des échanges commerciaux ne peut plus se faire sans prendre en considération les aspects environnementaux et sociaux qui leur sont liés. Il importe d'éviter un nivellement par le bas du droit social et environnemental. A ce propos, la baisse du coût du travail est souvent évoquée pour expliquer les délocalisations. La CFE-CGC préconise une solution pour y remédier : la création de la cotisation sociale sur la consommation. Une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises s'impose. C'est dans ce sens, que nous, CFE-CGC, avons initié la

création de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises en juin 2000.

Le développement de la société de la connaissance nécessite également que l'on mette en place des mesures spécifiques. Pour le groupe de la CFE-CGC, il s'agit autant de développer et d'adapter la formation initiale pour accéder au marché du travail, que la formation tout au long de la vie pour prévenir les ruptures de contrat de travail. Tout jeune doit arriver sur le marché du travail avec un socle de connaissances de base. Parallèlement, tout salarié doit pouvoir accroître ses compétences régulièrement au cours de sa vie professionnelle. Il ne faut donc pas hésiter à utiliser les outils dont nous disposons tels le droit individuel à la formation ou la validation des acquis de l'expérience ; ils permettent d'assurer le lien entre la formation initiale et la formation tout au long de la vie. Le groupe de la CFE-CGC tient à insister sur la nécessité de mener une vraie politique de non-discrimination des seniors. Les seniors ne doivent pas être exclus de la formation. Aussi, la CFE-CGC milite pour l'utilisation du droit individuel à la formation, de droit pour les seniors, mais également pour la reconnaissance de leurs compétences en particulier dans la transmission des savoir-faire et pour la prise en compte des conditions de travail. L'accord négocié entre les partenaires sociaux va dans le bon sens. En revanche, la CFE-CGC refuse toute introduction de flexibilité supplémentaire et en particulier la création de contrats à durée déterminée spécifique pour les seniors.

La relance de la stratégie de Lisbonne ne doit pas être l'occasion de recentrer les priorités sur les aspects strictement économiques et de laisser au social et à l'environnement le rôle de variable d'ajustement. Elle doit s'appuyer sur la connaissance et l'innovation.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

La stratégie de Lisbonne est devenue une préoccupation importante de notre assemblée. Ce n'est que justice puisqu'elle concerne, simultanément, le pilotage économique, social et environnemental de l'Union européenne.

Que notre délégation européenne s'implique dans cette stratégie, rien de moins étonnant : depuis sa création elle s'emploie à la faire connaître au sein de notre assemblée, et à faire entendre de plus en plus notre voix auprès des autorités politiques. La présente session, aussi bien que l'intérêt que les services du Premier ministre portent aujourd'hui à nos travaux, montrent que ce travail est payant.

Nous voici donc devant deux avis à examiner, sous deux angles complémentaires, qui, sans épuiser le sujet, dégagent des lignes de force significatives.

Ce qu'il y a de décisif dans la stratégie de Lisbonne, c'est le choix de la montée de la connaissance. Pierre Teilhard de Chardin, qui parlait de noosphère,

aurait sûrement tiré de cette stratégie des pages à couper le souffle. S'il peut exister, pour gouverner l'économie mondiale, une alternative humanisante à la loi du profit maximum immédiat, c'est la stratégie de l'intelligence, au sens de la connaissance développée et maîtrisée au service de l'Homme. Lisbonne mobilise la conviction que chacun, à quelque niveau intellectuel et matériel qu'il se trouve aujourd'hui, est important pour la communauté locale, nationale et européenne, et que chacun de ses progrès personnels et collectifs est la condition nécessaire d'un progrès pour tous. C'est là une conviction fondatrice de l'action de la CFTC dans l'entreprise.

Ceci explique la priorité qu'il convient d'apporter, dans la politique nationale et européenne, aux questions de politique familiale (puisque la famille est le berceau de toutes les promesses), d'éducation, de formation fondamentale et technologique, de recherche et d'innovation. Hubert Bouchet, le montre bien dans son projet d'avis. Le néologisme d'« *apprenance* », auquel il tient beaucoup, exprime cette disposition de l'esprit qui doit animer toutes nos démarches, qu'elles soient personnelles ou collectives. Ceci ne peut se réussir en se repliant sur les corporatismes qui ne manquent pas en France. Cette ambition est franchement européenne, par les réseaux, les coopérations, les objectifs communs.

Naturellement, la jeunesse est au premier rang des publics concernés et dans sa contribution sur le Pacte européen pour la jeunesse, Mme Elisabeth Morin a su montrer combien nos travaux, au fil des rapports et avis, marquaient notre attention à une entrée réussie des jeunes, de tous les jeunes, dans le monde des adultes, ce qui est loin d'être gagné pour tous aujourd'hui.

Quant à la politique économique, Henri Feltz a raison de rappeler qu'elle doit être mise au service de l'économie de la connaissance, et donc notamment des objectifs indiqués par Hubert Bouchet. Car chacun peut avoir sa lecture de la stratégie de Lisbonne et le mot compétitivité aurait tôt fait de reprendre le pas sur la perspective d'un développement humain durable, si l'on n'y prenait garde. C'est d'ailleurs la question que pose la révision à mi-parcours. M. Feltz insiste à juste titre sur le nécessaire équilibre entre les trois volets, économique, social et environnemental. Il a su pour sa part trouver un équilibre, difficile, entre les différentes sensibilités de notre section : entre réformes structurelles et politiques conjoncturelles, entre consommation, investissement et compétitivité, bref entre projet social et dynamique économique.

Nos rapporteurs se reconnaissent finalement dans la nécessité d'associer fortement la société civile au processus de Lisbonne. Ils s'inscrivent en droite ligne de ce que souhaite le CESE. Ce serait un non-sens d'en faire la seule affaire des spécialistes. Et là notre assemblée se trouve vraiment en première ligne. Au-delà de la consultation actuelle sur le programme national de réforme, qui mériterait un autre temps de parole, notre assemblée doit s'investir dans le suivi de ce programme et dans ses évolutions. Le gouvernement s'y montre d'ailleurs disposé. Il reste à souhaiter que nous puissions trouver pour ces phases suivantes,

une organisation de notre travail qui permette au Conseil de s'exprimer pleinement et de manière coordonnée sur une stratégie européenne d'un champ aussi large.

Le groupe de la CFTC a félicité chaleureusement les rapporteurs et a voté les avis.

Groupe de la CGT

Quand, en mars 2000, la stratégie européenne pour l'emploi dite « *stratégie de Lisbonne* » fut décidée, la CGT se félicita qu'enfin le plein emploi soit affiché comme un objectif réaliste.

Mais les moyens retenus pour la mise en œuvre avaient conduit la Confédération à faire des observations. En effet, préconiser un taux de croissance de 3 % ne suffit pas, encore faut-il en définir son contenu, notamment en terme de qualité des emplois.

Comment prétendre à l'éradication de l'exclusion sociale en refusant de se fixer pour objectif l'abaissement sensible du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ?

Aussi, à mi-parcours, il advient, ce qui était prévisible, la stratégie européenne pour l'emploi n'a pas produit de résultats tangibles et les inégalités entre les pays se sont creusées.

Comme l'avis l'explique, la logique de la société et de l'économie de la connaissance doit être conduite de manière à n'évincer personne et aucun domaine économique.

En effet, aucun individu ne peut, *a priori*, être exclu de l'accès à la connaissance dont le concept culturel a une dimension collective essentielle. La préconisation exprimée dans l'avis d'avoir les moyens de « *développer des stratégies d'apprenance tout au long de la vie* » y contribue. Dans cette conception, l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent jouer un rôle primordial.

Restreindre le champ d'application aux secteurs de forte valeur ajoutée handicaperait les potentiels de cette stratégie. Comme le note l'avis, le groupe CGT insiste sur la place essentielle de l'industrie dans l'économie de l'Union européenne. En effet « *de par son poids dans le total de l'emploi, sa part dans la production du marché intérieur, par son rôle d'entraînement dans le processus de recherche et d'innovation, l'industrie constitue un secteur essentiel de l'économie de l'Union* ».

Par ailleurs, l'échec patent de la stratégie de Lisbonne ne doit pas conduire à formuler des objectifs marqués du sceau de la concurrence et du dumping social. Sa boussole ne peut pas se résumer à l'ambition d'être la zone la plus compétitive du monde, coûte que coûte.

Ce qui implique un recentrage des actions et des moyens au profit de la recherche et de l'innovation. L'objectif européen d'y consacrer 3 % du PIB doit être confirmé. Nous attachons une importance particulière comme l'avis le préconise à l'exécution et au financement de la recherche fondamentale. Dans le même esprit, nous ne pouvons que soutenir la recommandation de prendre « *des mesures visant à l'amélioration de la relation public - privé* ». A cet égard, le projet de loi de programmation pour la recherche présenté par le gouvernement, en cours d'examen par notre Assemblée, n'est pas satisfaisant.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

La stratégie de Lisbonne adoptée dans un contexte de croissance soutenue s'inscrivait dans une perspective de plein emploi fondée sur le développement accru de la connaissance.

Les deux projets d'avis soumis au Conseil économique et social résument fidèlement l'élaboration de cette stratégie, combinant compétitivité et cohésion sociale. Ils pointent aussi, à mi parcours, le retard conséquent et parfois alarmant affiché par les indicateurs. L'insuffisante mobilisation des Etats, la difficulté d'identifier le contenu de la connaissance, enfin le refus de charger le logiciel économique pour investir le domaine de l'innovation, expliquent les contre-performances du processus. Le Conseil économique et social a réclamé avec constance dans de nombreux avis les ressources adéquates pour sortir de la passivité.

Le recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi a mis un terme à la neutralité institutionnelle. La domination de l'économique, selon le programme communautaire retenu par la Commission, confirme la préférence pour le fonctionnement des marchés au détriment de l'interaction nécessaire à l'efficacité des trois piliers. Ce choix rappelle la volonté d'activer les réformes du marché du travail dans une vision étroite de moindre coût. Cette option, qui conjugue faible inflation et *dumping* social, a exercé un freinage récurrent sur la croissance sapant la réussite de la stratégie. Pour Force ouvrière, le redémarrage du processus ne peut s'accompagner d'une baisse de niveau de vie et des standards sociaux pour les travailleurs et citoyens européens.

Parallèlement, il paraît impossible d'envisager une relance efficace sans s'attaquer aux ralentissements conjoncturels. Cela passe par la réhabilitation des politiques contra-cycliques et la recherche d'une cible d'inflation raisonnable, qui protège et n'entame pas le pouvoir d'achat salarial. L'action sur chacune des composantes du PIB pour rapprocher la croissance effective du potentiel estimé, obéit à cette logique et aux exigences que requiert la société de la connaissance. Celle-ci doit être accessible à tous, ce qui sous-tend le renforcement de notre système d'enseignement

La compétition mondiale basée sur l'innovation met en lumière les défaillances de notre appareil public et privé. Il y a urgence à se frayer un chemin dans une concurrence où la stérilisation budgétaire joue contre notre capacité de créativité.

La recherche doit prendre rang d'obligation catégorique. Au niveau national et communautaire, il faut sanctuariser ses moyens, ce qui suppose des politiques économiques résolues pour atteindre le taux incontournable de 3 % du PIB.

Si le développement de réseaux européens et internationaux d'universités, de grandes écoles et d'entreprises, tout comme la gestion anticipée des compétences par l'investissement dans le capital/formation, sont des recommandations marquées au coin du bon sens économique, les politiques conjoncturelles, mal calibrées et mal coordonnées, augurent d'une répétition de l'échec.

D'où pour Force ouvrière, la nécessité de rééquilibrer croissance et stabilité et d'instaurer un véritable pilotage économique pour concrétiser le « meilleur » de Lisbonne et rendre confiance aux européens.

L'ambition que doit s'assigner l'Union réside dans les moyens qu'elle dégagera pour réussir ; il en va de la vitalité de son économie, de la pérennité de l'emploi et donc du progrès social.

Le groupe Force ouvrière a voté les deux avis présentés.

Groupe de la coopération

Dans un monde ouvert, les avantages décisifs pris dans la compétition sont désormais dépendants de la matière grise. Après avoir modifié les process de production et de distribution, la technique s'est incorporée dans les produits eux-mêmes. Cette transition concerne tous les secteurs et nos entreprises coopératives le vivent pleinement dans leurs métiers. Pourtant l'Europe peine toujours à s'affirmer par rapport à ses principaux concurrents. Le groupe de la coopération considère que le processus de Lisbonne doit être relancé et mieux ciblé sur des actions prioritaires.

Tout d'abord, le retard en matière de recherche et d'innovation : par exemple dans les biotechnologies, l'effort européen ne représente que 40 % de l'effort américain. Des synergies sont à trouver au niveau européen afin d'atteindre la taille critique pour peser dans la compétition internationale. La recherche publique française doit poursuivre son « évolution culturelle » pour se rapprocher des entreprises. Les entreprises coopératives attendent beaucoup des partenariats avec les équipes et les structures qui conduisent la recherche fondamentale.

Deuxième axe d'action : la formation. La société de la connaissance fait appel à l'intelligence humaine, elle sollicite sa créativité. L'évolution du système de formation doit viser à donner à chacun les moyens de s'adapter tout au long

de son parcours professionnel. Cela passe par une articulation entre formation initiale et formation tout au long de la vie. Cela passe aussi par un véritable partenariat entre l'école et l'entreprise.

Enfin « la matière grise » constitue désormais un facteur clé de localisation des activités. L'acte matériel productif doit être préservé sur notre territoire car il contribue à la création de richesses et d'emplois. Les pôles de compétitivité visent à bâtir une synergie entre entreprises, centres de recherche et universités. Les entreprises coopératives qui sont ancrées dans les territoires, y sont fortement impliquées ; ainsi, le premier pôle de compétitivité inauguré par le Président de la République a été initié par les coopératives. Il s'agit d'encourager la créativité et l'innovation au plus près du terrain, en valorisant les savoir-faire locaux et en décloisonnant les compétences. La mise en réseau devrait permettre aux PME, d'accéder à des connaissances et à des services pour affronter la compétition mondiale. Cette politique territoriale devrait être articulée avec une véritable politique industrielle au niveau européen.

Ces évolutions doivent conduire à « *promouvoir les organisations apprenantes* » et à « *une véritable stratégie du management des compétences* ». Elles appellent à une nouvelle vision de la participation dans l'entreprise afin d'impliquer tous les acteurs. C'est pourquoi le groupe de la coopération pense que l'entreprise coopérative, qui met l'homme au cœur de son activité, y a toute sa place.

Groupe des entreprises privées

L'entreprise est évidemment au cœur de la stratégie de Lisbonne puisqu'elle constitue le lieu de concrétisation de l'économie de la connaissance, elle-même partie d'un ensemble plus vaste qui est celui de la société de la connaissance.

Le projet est clair : fabriquer avant les autres ou mieux que les autres des produits innovants à fort contenu technologique et donc à forte valeur ajoutée.

Ce projet ne se limite d'ailleurs pas à la technologie. Il y a le marketing avec l'aptitude à construire des marques prestigieuses à fort contenu de rêve et dès lors désirables pour elles-mêmes.

Il y a la fécondité des créateurs dans les métiers d'art et du luxe, le développement des savoir-faire dans l'artisanat. L'agriculture démontre tous les jours ce que la tradition alliée à la technologie peut réaliser.

Il y a notamment le secteur des services, transports, hôtellerie, tourisme, distribution, services financiers, assurances et bien d'autres, où l'enrichissement de la proposition de base par l'incorporation d'une multitude d'ingrédients soigneusement étudiés confère aux entreprises de véritables avantages concurrentiels.

Quel que soit notre métier, nous sommes donc tous concernés. Pour les entreprises, il s'agit d'un combat permanent puisqu'il en va de la survie.

Le groupe des entreprises privées tient à souligner la nécessité d'une imbrication de plus en plus poussée des entreprises, quelle que soit leur taille, dans le continuum de la connaissance.

Il appelle donc à des liens de plus en plus étroits avec tout l'univers de l'enseignement et de la recherche publique afin que sautent les cloisons de toute nature qui séparent encore souvent ces mondes.

Il soutient tout ce qui est de nature à encourager l'esprit d'entreprise dans notre pays et à promouvoir la compétitivité de l'appareil de production.

Sans entrepreneurs pour la mettre en œuvre, la connaissance demeurerait une nourriture spirituelle. Monsieur le rapporteur, cette préoccupation ne vous a pas échappé. Votre rapport constitue une contribution très complète au volet connaissance de la stratégie de Lisbonne. Il faut la saluer pour sa hauteur de vue et pour sa conception universelle de la société de la connaissance.

Cette conception repose sur l'idée qu'un terreau favorable est une condition indispensable à l'épanouissement de cette société de la connaissance. Ce terreau, c'est l'appropriation par tous les citoyens de cette volonté d'apprendre de la naissance à la retraite.

La perspective est enthousiasmante. C'est pourquoi le groupe des entreprises privées a voté l'avis.

Groupe des entreprises publiques

Le groupe des entreprises publiques se réjouit de la nouvelle dimension donnée aux travaux de notre assemblée : pour la première fois les travaux de notre assemblée ont directement vocation à être transmis au CES européen dont l'influence se trouve par là même renforcée au sein des institutions communautaires.

Cette nouvelle démarche est particulièrement pertinente à propos de la stratégie de Lisbonne : il est en effet essentiel que les acteurs économiques et sociaux - la société civile organisée - que nous représentons soient aux côtés des Parlements nationaux et européen, engagés dans l'appropriation de cette stratégie et plus largement des choix européens par l'opinion publique.

Il était demandé à notre assemblée de faire des propositions en ce sens. Ses travaux sont en eux-mêmes une réponse à cette question ; les deux avis esquissent en outre, quoi que sans doute de manière insuffisante, d'autres pistes : celui de M. Feltz préconise que le dialogue macroéconomique mis en œuvre dans le cadre du processus de Cologne - qui associe les partenaires sociaux aux grands décideurs traditionnels dans des échanges sur les orientations de politique économique - devienne le lieu d'une véritable concertation ; celui de M. Bouchet propose, dans une vision très large des « *nouveaux souffles* » à donner à la stratégie de Lisbonne, de créer les conditions d'un « *terreau favorable* », pour la diffusion dans toute la société d'un état d'esprit de curiosité et d'ouverture au développement scientifique, avec les médias et l'école en première ligne.

Les deux avis ont en commun d'abord de soutenir au niveau des principes le choix stratégique européen visant la compétitivité par la production de biens innovants à fort contenu technologique et par l'investissement de capital humain.

Le groupe des entreprises publiques s'inscrit évidemment dans une telle approche même si elle s'est avérée jusqu'ici décevante, notamment en terme d'emploi comme le souligne le projet d'avis de la section des questions économiques générales et de la conjoncture.

L'avis préparé par M. Bouchet suggère à juste titre de recalibrer cet objectif de principe dans un horizon temporel glissant, et de tenir compte plus largement de la donne internationale au-delà des frontières de l'Union. Celui de M. Feltz met l'accent de manière, à notre avis, excessivement pessimiste sur le déséquilibre qui se ferait jour entre les trois piliers du processus de Lisbonne, au détriment selon lui, du social et de l'environnement.

Le groupe préconise, pour limiter les contradictions entre objectifs justement exposés par M. Feltz, que l'accent soit mis sur un projet de compétitivité globale visant d'abord à l'amélioration de la situation de l'emploi, gage de cohésion sociale et à la recherche du plein emploi.

Les deux proposent également de donner priorité à la recherche, ce dont notre groupe se félicite. Nous veillerons à ce titre à ce que le projet de loi de programme qui sera présenté en plénière le 15 novembre par M. Ailleret, s'inscrive bien dans une dynamique européenne.

Le projet de M. Bouchet appellera de la part du groupe un vote favorable, tandis qu'il s'abstiendra sur celui de M. Feltz :

- dans l'avis consacré à la société de la connaissance, le rapporteur propose une réflexion quasi-philosophique sur l'intelligence humaine dépassant même les frontières de l'expérience intellectuelle européenne ; parmi ses propositions concrètes notre groupe soutient tout particulièrement l'idée de promouvoir des organisations « *apprenantes* » et de renforcer le dynamisme des entreprises européennes les plus innovantes ;
- l'abstention du groupe sur le second avis tient à ce qu'il lui paraît trop général par rapport au sujet spécifique du processus de Lisbonne. Par ailleurs, certaines préconisations de fond ne sauraient recueillir notre adhésion : il en est ainsi du volume du budget européen, sur lequel le groupe s'est déjà exprimé, et d'un autre partage de la valeur ajoutée, qui ne saurait être le seul remède aux différences de croissance constatées entre les économies européennes et celles du reste du monde.

De même, l'opposition que semble relater l'avis entre le Pacte de stabilité et le processus de Lisbonne nous semble inexact et potentiellement dangereux, et donc à l'opposé d'un bon partage des enjeux de Lisbonne par l'opinion publique.

Pour terminer deux points de méthode :

- au-delà de cette expérience, le groupe souhaite que les travaux de notre assemblée intègrent toujours davantage le *bench-marking* européen, et s'approprient encore mieux les mécanismes communautaires pour être en mesure, au-delà du « franco-français » de faire des propositions prospectives ciblées et opérationnelles en direction des circuits de réflexion et de décision européens ; dans une première étape, travailler avec un autre CES européen faciliterait une telle démarche ;
- on peut regretter que la synthèse qui sera effectivement transmise à nos collègues européens, et dont la rédaction est confiée à M. Deleu, ne soit pas soumise à l'approbation de l'assemblée plénière. Le groupe des entreprises publiques souhaite que le rapporteur, dans sa synthèse, reprenne les éléments positifs des deux avis.

Groupe de la mutualité

Le projet d'avis insiste sur la nécessité de la curiosité intellectuelle, sur « *le désir d'apprenance* ». L'instabilité des structures économiques et des transformations sociales, l'évolution très rapide des techniques, accroissent les incertitudes politiques où sont plongés les peuples. Ces éléments sont, pour certains, des freins à cette sérénité qui doit présider à la recherche, et seraient au contraire, pour d'autres, un terreau favorable au développement de la connaissance, en bousculant toutes les routines mentales. Il est vrai que la curiosité supporte mal d'être encadrée dans des horaires et des tranches de vie spécialisées : temps du travail minuté, temps de la vie quotidienne, temps des loisirs, de la retraite etc... En toute hypothèse, il n'est d'autre réponse à la complexité que la valorisation de l'intelligence : les sociétés modernes n'ont donc pas le choix.

A chacun de se déterminer dans ces appréciations subjectives : les deux mécanismes - sérénité et rupture des routines - doivent plus probablement jouer en fonction de facteurs tels que la confiance globale que met une population dans sa société, ou même dans les capacités de sa civilisation - en l'espèce européenne - à relever de tels défis. Poussé vers de « *nouvelles frontières* », un peuple, tourné vers l'espoir d'un meilleur état, mobilise son énergie de création de manière plus efficace qu'un peuple qui s'adapte à la gestion de richesses acquises. Sur un plan plus concret, l'émergence de « *l'apprenance* » et de la curiosité, si elle dépend d'un état d'esprit ambiant de la société, dépend aussi des procédures de formation initiales et permanentes, ainsi que des modes d'organisation du travail.

C'est pourquoi le groupe de la mutualité approuve le sens général de cet avis sur « *l'économie de la connaissance* » et des recommandations qui y sont attachées : effort financier substantiel pour la recherche, développement d'un réseau d'organismes de recherche au niveau européen, généralisation des

pratiques liées aux techniques nouvelles de l'information et de la communication, politiques de formation professionnelle étalée sur toute la vie professionnelle, sont autant de perspectives ouvertes sur l'avenir.

Il regrette cependant que l'avis n'ait pas insisté davantage sur la nécessité de faire évoluer la nature des structures productives. Le capitalisme financier est-il plus à même de créer l'enthousiasme de la découverte et de la modernité, que les organismes qui organisent la production en créant des équipes solidaires ayant la capacité de décider elles-mêmes de leurs destins ? Avec cette interrogation, un autre problème se trouve soulevé : l'économie de la connaissance doit-elle être le fait d'une élite ou d'une masse ? La réponse devrait aller de soi.

Dès lors, les modes d'organisation des structures productives et les conditions du travail, sont des facteurs déterminants de la « *mise sous tension généralisée* » de tous les acteurs de l'économie européenne pour créer cette société de la connaissance, dont le fonctionnement exige une implication de tous au processus productif, et qui ne réduit pas les rapports de travail à un simple échange marchand.

Il reste qu'une renaissance ne se décrète pas. La transformation des mentalités d'un continent entier reste du domaine des « *utopies concrètes* » qui ne se réalisent que par la volonté continue et acharnée des peuples et de leurs représentants, s'ils y voient eux-mêmes une « *nouvelle frontière* ».

Le groupe de la mutualité a approuvé l'avis.

Groupe de l'Outre-mer

Les avis rapportés par Henri Feltz et Hubert Bouchet prolongent la communication d'Evelyne Pichenot sur la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne, dont la qualité avait été appréciée.

Le groupe de l'Outre-mer, comme les différents rapporteurs, considère, que l'insuccès relatif de la stratégie de Lisbonne, loin de conduire à l'abandon de cette dernière, doit aboutir à son renforcement et à son amélioration.

L'économie de la connaissance est pour nous, Outre-mer, encore plus importante que dans l'hexagone. En effet, les populations ultramarines comportent une proportion de jeunes sans commune mesure avec celle de la métropole et, de surcroît, ont à parcourir un chemin considérable en une ou deux générations, pour rattraper l'écart de connaissance qui les affecte parfois.

Comment ne pas voir le caractère fondamental pour des collectivités isolées, éparpillées sur la surface du globe, des technologies de la communication, filles et mères de l'économie de la connaissance ?

La formation apparaît donc un sujet prioritaire dans la participation de l'Outre-mer à la stratégie de Lisbonne.

Mais au-delà, l'adhésion des opinions publiques, dont on a pu constater lors des référendums sur le traité constitutionnel qu'elle était loin d'être assurée jusqu'à présent, est essentielle à la réussite de la stratégie de Lisbonne.

Les propositions des rapporteurs visant à faire intervenir, de manière systématique dans le processus de Lisbonne, la « *société civile organisée* » paraissent donc fondamentales.

Le groupe suggère, conformément au message qu'a exprimée récemment la réunion de l'ensemble des CESR, que les Conseils économiques et sociaux d'Outre-mer soient bien sûr associés à cette grande réflexion qui conditionne la réussite de l'Union européenne.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Obadia « Les deux projets d'avis présentés successivement par M. Feltz et M. Bouchet ont une caractéristique commune, celle d'apporter sur la stratégie de Lisbonne une réflexion originale et stimulante.

S'agissant du processus de Lisbonne, la section des questions économiques générales et de la conjoncture a su prendre la bonne distance critique, rendre compte du débat public qu'il suscite et bien décrire la situation macroéconomique de l'Union face aux enjeux mondiaux. Par contre, la notion de gouvernement économique qu'elle met en avant, semble particulièrement réductrice et pour tout dire dangereuse dans la logique uniformisante et centralisatrice qui domine aujourd'hui la construction européenne. Car tant que les missions de la Banque centrale européenne, dont on connaît les conceptions monétaristes, n'auront pas été profondément transformées, tant que la cohérence entre politiques monétaire, budgétaire et macroéconomique ne sera pas assurée dans le sens du développement et du progrès social, une telle notion restera dangereuse.

Compte tenu de la diversité des Etats membres, il apparaît donc préférable de développer une véritable coopération économique, qui laisse une marge de manœuvre à chacun des pays, dans un cadre évidemment concerté, pour décider des mesures permettant de conjuguer au mieux les priorités globales et les spécificités nationales.

La section des activités productives, de la recherche et de la technologie, elle, a mis l'accent sur une révolution majeure. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, en effet, la composante intellectuelle du travail devient dominante. Un tel processus ne manque pas de bouleverser les rapports sociaux, les innovations étant si rapides qu'elles vont plus vite que la capacité des sociétés à les prendre en charge harmonieusement, ce qui supposerait une organisation sociale supérieure. De fait, cette évolution impose de prendre en compte la créativité de chaque salarié, son expérience singulière, notamment en ce qui concerne l'appropriation des technologies, preuve que l'entreprise apprenante

doit devenir réalité, tout comme le travail en collaboration. Il paraît donc indispensable de se demander si l'organisation de l'entreprise favorise ou contrarie ce processus qui doit s'accompagner d'innovations organisationnelles et de la conquête de nouveaux pouvoirs par les salariés.

Telles sont les exigences de la société de la connaissance, qui nécessitera beaucoup d'ouverture d'esprit et d'ambition. »

Mme Benatsou « Le projet d'avis énonce bien les défis à relever aujourd'hui pour une Europe qui s'interroge sur ses nouvelles frontières, mais aussi sur son efficacité. Le projet d'avis propose une société ouverte, où chacun ait les mêmes chances et puisse progresser à son rythme, grâce au savoir, une société où existent de vraies passerelles, facilement accessibles à tous et à tout âge. Mais pour parvenir à cette société idéale, le chemin reste long.

Force est en effet de constater que les objectifs de la stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi sont restés très en dessous des attentes. Car si tous les territoires sont concernés par les bouleversements en cours, tous ne bénéficient pas de la même attractivité. Cela dit, le projet d'avis aurait gagné à mieux mettre en évidence le rôle de l'école. Car si, de par sa nature même et ses missions, celle-ci entretient une relation étroite avec la connaissance, on compte toujours 60 000 jeunes qui, chaque année, sont exclus à 16 ans du système scolaire sans savoir ni lire ni écrire. Pour avancer, il faut donc sortir le processus de Lisbonne de son confinement bureaucratique et y associer pleinement la société civile.

Il est de plus en plus clair que l'avantage compétitif repose avant tout sur les compétences des ressources humaines et la capacité à se doter d'une organisation de la connaissance. Si l'éducation, la recherche et le développement ou le soutien aux entreprises innovantes sont bien au cœur de la société de l'économie et de la connaissance, encore faut-il que chaque secteur travaille en coopération et non de manière séparée et cloisonnée. Sans compter qu'un système à deux vitesses ne peut manquer de mettre en danger la cohésion sociale.

Par ailleurs, si la finalité d'une société de l'économie et de la connaissance est de donner un emploi à chacun, force est de constater qu'une telle exigence se concrétise de plus en plus difficilement. La politique du tout compliqué paralyse l'économie et paupérise les citoyens, alors que dans une économie de la matière grise, chacun sait que la ressource est avant tout celle de l'homme. L'action en faveur du savoir pour tous doit aussi donner la mesure de l'enjeu, et c'est pourquoi les trois personnalités qualifiées, membres de la section, ont déposé un amendement en ce sens. S'il est adopté je voterai le projet d'avis présenté par M. Bouchet. »

Groupe des professions libérales

Les professions libérales sait gré au rapporteur d'avoir su éviter aussi bien le piège de la tautologie - toute société humaine étant une société de la connaissance - que le piège de l'utopie - le rêve d'un monde où la curiosité intellectuelle caractériserait tout un chacun.

La stratégie de Lisbonne donne à « *la société de la connaissance* » un sens bien précis, et beaucoup moins spéculatif et contemplatif que l'on ne pourrait le croire : celle-ci est orientée vers la recherche d'une valeur ajoutée fondée sur l'innovation, pour rendre notre économie toujours plus compétitive.

L'avis revient d'abord opportunément sur les conditions d'émergence d'une telle société. Il est important de souligner que les nouvelles technologies de l'information amènent le contenu du système éducatif à évoluer : auparavant centré sur la transmission de la connaissance, il doit désormais davantage apprendre à rechercher et tirer parti de la connaissance. Rappelons que les engagements pris à Lisbonne en l'an 2000 ont permis que chaque école des différents Etats membres soit aujourd'hui connectée à internet. L'accès au savoir étant facilité par l'ordinateur, le rapporteur a alors raison d'inviter l'école à passer de l'instruction pour tous à l'éducation pour chacun.

En soulignant le retard de la France concernant le financement qu'elle accorde à ses universités (1,1 % de son PIB, contre 1,4 % en moyenne pour les pays de l'OCDE), le rapporteur rappelle, à juste titre, que l'école primaire et l'enseignement supérieur sont les deux maillons faibles qui fragilisent tous les autres maillons de la chaîne.

Etant donné la rapidité d'évolution des savoirs, cette capacité « *d'apprendre à apprendre* » est d'ailleurs devenue une compétence essentielle pour tous les acteurs de l'économie de la connaissance. Au-delà de l'enseignement, de la formation, la société de la connaissance est, en effet, « *l'affaire de tous* ».

Le groupe des professions libérales partage en particulier l'idée que les médias ont un rôle fondamental à jouer dans la diffusion de la culture scientifique pour rapprocher la société de la science et faire naître des vocations. Le vivier des jeunes scientifiques sera en effet, dans notre pays, bientôt insuffisant pour couvrir les besoins.

Il est également sensible au souci manifesté par le rapporteur d'aider les petites entreprises à investir dans la recherche, à développer des produits et des marchés fondés sur de nouvelles technologies, à mieux exploiter les résultats de la recherche. C'est en effet un enjeu crucial et il est important que, sur ce point, les initiatives nationales relaient les programmes décidés au niveau communautaire pour les prochaines années.

Le groupe des professions libérales insiste sur la nécessité d'améliorer notre capacité à transformer les nouveaux savoirs en activités et emplois. Favoriser ce transfert des connaissances vers le monde socio-économique est en effet essentiel. Cela suppose de réaliser les conditions d'une meilleure interface entre universités et entreprises. Il a été observé que les responsables économiques, sensibilisés à la recherche scientifique pendant leur formation, investissent ensuite davantage dans l'innovation.

Encore faut-il reconnaître ce savoir et lui donner la possibilité de se développer ! Les entreprises françaises sous-estiment l'avantage que représenterait pour elles le recrutement de jeunes chercheurs, capables d'identifier les nouvelles opportunités dans cet environnement économique toujours plus complexe et turbulent.

Le rapporteur revient à des fondamentaux, à nos yeux essentiels : accumuler le terreau favorable, renforcer l'effort de recherche, permettre un meilleur accès de tous à la connaissance. Le groupe des professions libérales partageant parfaitement cette démarche, a voté l'avis.

Groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur pour l'attention qu'il a su porter à chacun des membres de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie lors de l'élaboration de ce projet d'avis et de la synthèse qui a suivi.

Pour que l'Europe soit en capacité de mener de front, une compétitivité élevée avec emploi et cohésion sociale, le conseil européen a fixé comme priorité de bâtir une économie et une société basées sur la connaissance.

Nous avons cinq années, pour réussir et faire que la connaissance, richesse la plus importante des nations soit réellement partagée, et ne devienne pas un nouveau facteur d'inégalités, afin de réussir l'intégration de tous dans la société européenne de la connaissance.

Il est donc urgent de mobiliser tous les acteurs sur le nécessaire besoin d'innovation et le renforcement de l'effort de recherche.

La croissance des économies européennes pourrait ainsi être accrue grâce à un développement des investissements permettant, comme l'indique M. Feltz, une amélioration de l'emploi et une progression de la consommation des ménages.

Le groupe de l'UNAF est favorable aux échanges entre les universités et les grandes écoles dans le réseau européen, mais souhaite que d'une manière générale se développe une culture des échanges à tous les niveaux de formation. Plus tôt, les personnes apprendront à se connaître mieux la communication passera et la volonté de travailler ensemble se réalisera.

Le groupe de l'UNAF partage le projet d'avis sur l'importance d'apprendre et de se former tous, tout au long de la vie et à tous les âges. Cette formation est nécessaire aux personnes en activité professionnelle ou non, comme aux bénévoles, aux retraités, aux parents au foyer, etc.

L'outil informatique est aujourd'hui aussi indispensable dans un foyer que tout équipement ménager. Il est important de faciliter son acquisition mais aussi son utilisation et de le rendre accessible à tous. Le développement des TIC sur tous les territoires n'en sera que plus productif.

Le groupe de l'UNAF remercie particulièrement, M. Bouchet, d'avoir pris en compte le rôle déterminant des parents, des familles et des éducateurs. C'est en effet le cadre familial qui grâce à son histoire et sa vivacité, aide l'enfant à construire son autonomie. Les enseignants ont un rôle prépondérant dans l'acquisition des savoirs et le développement de chacun. La faculté et le besoin d'apprendre sont différents d'un individu à l'autre, l'école doit en tenir compte pour permettre à chacun de valoriser ses capacités créatrices.

Enfin, aujourd'hui nul ne peut ignorer le rôle des médias dans leur co-responsabilité d'éducation. Nous partageons l'interpellation du projet d'avis sur la nécessité d'élever le niveau d'exigence culturelle pour les médias.

Le groupe de l'UNAF a voté les avis.

Groupe de l'UNSA

L'UNSA partage l'esprit général qui anime les deux avis, ainsi que la plupart des critiques et des préconisations formulées.

La stratégie définie par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, complétée par celui de Göteborg en juin 2001, garde toute sa pertinence à la condition de maintenir l'équilibre et d'exploiter les synergies entre les trois piliers du développement durable : croissance économique, progrès social, respect de l'environnement, au service du plein emploi.

Cinq ans après, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées au point que le rapport du groupe de travail présidé par M. Wim Kok, affirme qu'« *il reste beaucoup à accomplir pour éviter que Lisbonne devienne synonyme d'objectifs manqués et de promesses non tenues* ».

L'UNSA considère que ce bilan est dû à un environnement défavorable, à des politiques inadaptées et à un manque d'engagement des Etats membres. En outre, il est indéniable que cette stratégie est demeurée largement confidentielle. Sa relance autour de la croissance et de l'emploi, décidée par le Conseil européen du printemps 2005, va dans le bon sens. Il n'est pas inutile de souligner la volonté d'améliorer la gouvernance par une nouvelle approche basée sur un cycle de trois ans et notamment l'instauration de « *Programmes nationaux de réformes (PNR)* ».

L'importance accordée au développement de l'éducation, de la recherche et de l'innovation est prometteuse. Pour l'UNSA, le service public d'éducation doit assurer à chaque jeune un socle commun de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, acquis à l'issue de la scolarité obligatoire. Il doit aussi faire accéder à une première qualification, permettant à chacun de s'insérer durablement dans l'emploi et dans la société. Il doit préparer à acquérir de nouvelles compétences pour s'adapter aux évolutions des métiers, des technologies, des organisations et pour participer aux changements de la société ou les anticiper. De même, l'accès à la formation tout au long de la vie doit assurer la promotion sociale et la sécurité professionnelle.

De plus, les investissements de l'UE dans la recherche sont inférieurs de près d'un tiers à ceux des Etats-Unis et le retard en matière d'innovation ne s'est pas réduit au cours des dernières années. L'objectif de 3 % du PIB investi dans la recherche en 2010 paraît bien éloigné alors que l'investissement dans la connaissance est la meilleure façon pour l'Europe d'être compétitive sur la scène mondiale et de maintenir sa qualité de vie.

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance décidée dans le même temps devrait ouvrir de nouvelles perspectives. Elle devrait permettre aux Etats membres d'investir, de préférence de manière coordonnée, dans des activités relevant de la stratégie de Lisbonne.

La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi. Pour y remédier, il serait nécessaire de recourir à des mesures plus énergiques de soutien de l'activité, de création d'emplois et de traitement social du chômage. Il est crucial que cette démarche mette en synergie les efforts nationaux et communautaires vers des dépenses d'infrastructures et des projets de recherche-développement ambitieux.

Au niveau national, l'UNSA estime qu'il faut agir simultanément sur plusieurs leviers - créations d'emplois de bonne qualité, augmentation du pouvoir d'achat des revenus d'activité - afin de parvenir à un partage de la valeur ajoutée plus favorable à la croissance.

Au centre de ces actions se situent les investissements publics, mais aussi privés. Les stratégies des entreprises privées dominées par les contraintes de rendement financier à court terme à des niveaux sans commune mesure avec l'activité réelle, sont incompatibles avec les objectifs de moyen ou long terme de l'innovation. L'investissement public national a depuis de nombreuses années été sacrifié au seul objectif d'équilibrage des finances publiques, ce qui a empêché une sortie par la croissance, tandis que les politiques strictement d'offre ont parallèlement montré leurs limites face aux manques de débouchés solvables.

En outre, les lignes directrices intégrées approuvées par le Conseil européen de juin 2005 se cantonnent à des politiques de réformes structurelles ou axées sur la stabilité, et elles persistent à négliger les politiques axées sur la demande globale. L'économie européenne, la deuxième du monde, ne peut pas attendre son salut de politiques de relances menée par d'autres. Il faut que

l'Europe devienne son propre moteur de croissance. Dans ce sens, l'échec du Conseil européen à trouver un accord sur les perspectives budgétaires 2007-2013 constitue une hypothèque sérieuse d'autant que la volonté exprimée par six Etats de limiter le budget à 1 % du PIB de l'Union ne correspond pas aux objectifs retenus.

Pour l'UNSA, la politique économique doit mieux articuler politique de l'offre et soutien de la demande. Un dosage adapté des instruments de la politique économique peut permettre de combiner efficacement souci de l'offre et attention pour la demande, horizon de court et moyen terme. Or, les réformes structurelles ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme et sont même susceptibles de se traduire par un freinage temporaire de la croissance. Si, faute d'une gestion active de la demande, l'économie n'est pas maintenue au plus près de son potentiel, le chômage progresse rapidement ce qui risque d'enclencher une spirale dépressive.

Un consensus se dégage pour souhaiter que la Banque centrale européenne prenne en compte la faible hausse des prix à la consommation et le gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers, en intégrant davantage dans ses objectifs la préoccupation de la croissance et de l'emploi.

Le processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux instances européennes dans un échange sur les orientations à court et à long terme, a déjà permis de progresser vers une compréhension commune de la stabilité économique. Le « *dialogue macroéconomique* » mériterait, à présent, de devenir le lieu d'une véritable concertation sur les questions budgétaires, monétaires, des salaires et des revenus.

Ce processus serait à même de compléter une démarche vers une meilleure « *gouvernance durable* » de l'Europe. L'UNSA préfère cette approche à celle de « *gouvernement économique* » qui risque de ne privilégier que le seul aspect gestion économique au détriment des aspects sociaux et environnementaux.

L'UNSA a voté pour les deux avis.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....201

Ont voté pour.....201

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 201

Groupe de l'agriculture - MM. Barrau, Bastian, Baucherel, de Beaumesnil, de Benoist, Boisgontier, Boisson, Cartier, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Couturier, Ducroquet, Ferré, Giroud, Grosmaire, Guyau, Layre, Lemétayer, Lépine, Lucas, Marteau, Pinta, Rousseau, Sander, Schaeffer, Szydłowski, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Dréano, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillason, Pérez, Perrin.

Groupe des associations – Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mme Azéma, MM. Bérail, Boulier, Mmes Boutrand, Collinet, M. Heyman, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mmes Paulet, Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweege, Vérolet.

Groupe de la CFE-CGC – Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguié, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Deleu, Fazilleau, Mme Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Dellacherie, Delmas, Mme Donneddu, MM. Durand, Forette, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Becuwe, Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Houp, Lemerrier, Mazuir, Noguès, Mmes Peikert, Pungier, MM. Quentin, Reynaud, Mme Videlaïne.

Groupe de la coopération - MM. Budin, Fosseppez, Fritsch, Gautier, Grave, Prugue, Segouin, Thibous, Verdier.

Groupe des entreprises privées – Mmes Bel, Clément, MM. Creyssel, Daguin, Didier, Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Gorse, Jamet, Lebrun,

Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Roubaud, Salto, Sarkozy, Schilansky, Didier Simond, Talmier, Veysset, Mme Vilain.

Groupe des entreprises publiques – MM. Ailleret, Bailly, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Duport, Mmes Duthilleul, Idrac.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement – MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant, Laxalt, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - MM. Omarjee, Paoletti, Paul, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. d'Aboville, Aillagon, Aurelli, Baggioni, Mme Benatsou, M. Cannac, Mme Cuillé, M. Dechartre, Mmes Dieulangard, Douvin, MM. Duharcourt, Duquesne, Ferry, Figeac, Gentilini, Le Gall, Mandinaud, Marcon, Masanet, Massoni, Mme Morin, MM. Novion, Obadia, Pasty, Plasait, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Slama, Sylla, Valletoux, Vigier.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNAF – Mme Basset, MM. Brin, Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

DOCUMENT ANNEXE

**LIGNES DIRECTRICES INTEGRÉES
POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (2005-2008)**

A – Des politiques macroéconomiques pour une croissance durable

1. Garantir la stabilité économique pour une croissance durable
2. Sauvegarder la pérennité économique et budgétaire, préalable à la création d'emplois plus nombreux
3. Favoriser une affectation efficace des ressources, orientée vers la croissance et l'emploi
4. Veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité macroéconomique et à la croissance
5. Renforcer la cohérence des politiques macroéconomiques, structurelles et de l'emploi
6. Contribuer au dynamisme et au bon fonctionnement de l'UEM

B – La connaissance pour la croissance

7. Accroître et améliorer les investissements dans la recherche-développement en particulier dans le secteur privé en vue d'établir un espace européen de la connaissance
8. Faciliter l'innovation sous toutes ses formes
9. Faciliter la diffusion et l'usage efficace des TIC et construire une société de l'information pleinement inclusive
10. Renforcer les avantages compétitifs de sa base industrielle
11. Encourager l'utilisation durable des ressources et renforcer les synergies entre la protection de l'environnement et la croissance

C – Faire de l'Europe une aire plus attractive pour l'investissement et le travail

12. Développer et approfondir le marché intérieur
13. Assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, récolter les fruits de la globalisation
14. Rendre l'environnement des entreprises plus compétitif et encourager l'initiative privée grâce à l'amélioration de la réglementation
15. Encourager une culture plus entrepreneuriale et créer un environnement plus favorable aux PME
16. Etendre, améliorer et relier les infrastructures européennes et achever les projets transfrontaliers prioritaires

D – Pour des emplois meilleurs et plus nombreux ainsi qu’une cohésion sociale

17. Appliquer des politiques de l’emploi visant à atteindre le plein-emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion social et territoriale
18. Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l’égard du travail
19. Créer des marchés du travail qui favorisent l’insertion, augmenter l’attractivité du travail, rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d’emploi, y compris pour les personnes défavorisées et les inactifs
20. Améliorer la réponse aux besoins du marché du travail
21. Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l’emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux
22. Assurer une évolution des coûts du travail et des mécanismes de fixation des salaires favorable à l’emploi
23. Accroître et améliorer l’investissement dans le capital humain
24. Adapter les systèmes d’éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences.

Source : Conclusions du Conseil européen des 16 et 17 juin 2005

Nos sociétés connaissent une mutation accélérée sous l'effet du changement technique qui permet le déploiement du savoir.

Pour le Conseil économique et social, le développement de la société de la connaissance - qui fonde l'économie de la connaissance - repose sur l'idée que chacun, étant doté de capacités lui permettant d'y trouver sa place, doit être, mis en situation « d'apprenance » tout au long de sa vie.